

***Du Caire à Lisbonne :  
l'UE et l'Afrique conjuguent leurs efforts en  
vue d'un nouveau partenariat***

Document de position de  
la CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International

En vue du  
Sommet UE-Afrique  
Lisbonne, 4-5 avril 2003

[janvier 2003]

**CIDSE**  
Coopération Internationale pour le  
Développement  
et la Solidarité



 **Caritas**  
EUROPA

**Pax Christi**  
International



La CIDSE est une coalition de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord œuvrant pour le développement. Les membres de la CIDSE ont une vision commune de l'éradication de la pauvreté et de la justice sociale et une stratégie commune en matière de programmes de développement, d'éducation au développement et de plaidoyer. Le travail de plaidoyer de la CIDSE se déploie autour de plusieurs axes : le commerce et la sécurité alimentaire, la justice sociale, la dette et l'ajustement structurel, la politique de développement de l'UE, la paix et les conflits.



Caritas Europa regroupe 48 membres dans 44 pays d'Europe, qui s'unissent pour s'atteler à des problématiques telles que l'assistance sociale, l'aide sociale, l'aide au développement et l'aide d'urgence. Caritas Europa fait partie de la Fédération mondiale Caritas Internationalis.



Pax Christi International est un mouvement catholique, non gouvernemental et sans but lucratif, œuvrant pour la paix à l'échelle mondiale et travaillant sur des questions diverses dans la sphère des droits humains, de la sécurité et du désarmement, de la justice économique et de l'écologie. Pax Christi International se compose de sections nationales autonomes, de groupes locaux et d'organisations affiliées, répartis dans 30 pays sur 5 continents et comptant quelque 60.000 adhérents de par le monde.

Ce document s'appuie sur des travaux politiques antérieurs de la CIDSE, de Caritas Europa et de Pax Christi International.

Rédacteurs : Johanna Fogelstrom, Bob van Dillen

Equipe de rédaction : Peter de Keijzer, Johanna Fogelstrom, Tony Hardiment, Micha Hollestelle et Wolfgang Schoop, Bob van Dillen

Sous-rédactrice : Cheryl McIntosh

Remerciements : Nous tenons à remercier les personnes dont les noms suivent pour leurs commentaires, apports et soutiens : Lena Barrett, Martina Beckmann, Seamus Collins, Nicolas Degboué, Monica Dolan, Eva-Maria Hanfstängl, Pete Henriot, Bart Horemans, Lilia Illuzzi, Francois Janne d'Othée, Etienne De Jonghe, Bruno Kapfer, Olive D. Luena, Duncan MacLaren, Sergio Marelli, Geraldine McDonald, Henry Northover, Marie-Paule Ogereau, Kate Robinson, Paul Samangassou, Georg Stoll, Günter Thie, Georges Tshionza Mata, Heinz-Werner Wessler, Maria Winnubst. Nous aimerions également remercier tous les participants du séminaire UE-Afrique organisé par la CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International en octobre 2001 pour leurs apports inestimables et leurs contributions à ce document.

Ce document peut être téléchargé depuis l'adresse [www.cidse.org/fr/pubs/index.html](http://www.cidse.org/fr/pubs/index.html)

Il est disponible en anglais, en français et en allemand. L'introduction et le résumé analytique sont également disponibles en portugais.

Veuillez adresser vos commentaires à [fogelstrom@cidse.org](mailto:fogelstrom@cidse.org)

# TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Résumé analytique et principales recommandations</b>	<b>7</b>
<b>Paix et conflits</b>	<b>10</b>
Dimensions économiques des conflits	10
Accès à des ressources comptées	11
Armes légères	12
Prévention des conflits	13
L'après-conflit : bâtir une paix durable	13
<b>Réfugiés et migration</b>	<b>15</b>
S'attaquer aux causes profondes	15
Le fardeau pèse avant tout sur l'Afrique	16
Asile et immigration dans l'UE	16
<b>Lutte contre le VIH/sida</b>	<b>19</b>
<b>Commerce</b>	<b>21</b>
L'Afrique, l'Europe et le commerce international	21
Commerce libre et économies ouvertes sur l'extérieur	21
Négociations en vue de nouveaux accords commerciaux entre l'UE et les ACP	22
Traitement spécial et différencié (TSD) au sein de l'OMC	23
Accès au marché et barrières non commerciales	23
Accès au marché et capacité d'offre	24
<b>Finances</b>	<b>26</b>
Solutions alternatives pour mobiliser des ressources	26
Un allègement plus important de la dette	27
Il faut envisager une « procédure d'arbitrage équitable et transparente »	28
Réformer les DSRP et le rôle du FMI et de la Banque mondiale	29
<b>Gouvernance</b>	<b>30</b>
Corruptions active et passive	30
Soutenir le développement d'institutions et d'une gouvernance fortes	30
Une gouvernance à plusieurs niveaux et à plusieurs intervenants	31
Le rôle de la société civile	31
Le processus d'élaboration des DSRP et la participation de la société civile	32
Analyses et contrôle budgétaires	33
<b>Ressources bibliographiques</b>	<b>34</b>
Annexe 1 : Objectifs de développement pour le millénaire	i
Annexe 2 : Liste des organisations membres de la CIDSE, de Caritas Europa et de Pax Christi International	ii

## INTRODUCTION

C'est en avril 2003 que se tiendra à Lisbonne le deuxième sommet des Chefs d'Etat européens et africains. Référentiel de circonstance, ce document de position sur les relations entre l'UE et l'Afrique porte avant tout sur l'Afrique subsaharienne, où les organisations membres de la CIDSE, de Caritas Europa et de Pax Christi International soutiennent maintes initiatives de paix, d'aide humanitaire et de développement socio-économique.

En avril 2000, le premier sommet UE-Afrique avait souligné la volonté des deux régions de collaborer à la recherche de solutions nouvelles aux problèmes de l'Afrique. Un sentiment de communauté humaine poussait en effet les Européens à s'atteler aux nombreuses difficultés rencontrées par les populations d'Afrique. L'Europe se rendait également compte que, dans un monde d'interdépendance globale, la pauvreté, la maladie et les conflits qui minent l'Afrique finiraient par mettre en péril sa propre prospérité et sa propre sécurité.

Ce n'est pas hasard si le Sommet du Caire, premier du genre entre les deux régions, s'est tenu après que des sommets aient déjà eu lieu entre l'UE et d'autres régions (comme l'Amérique latine ou les Caraïbes). C'était également la première fois que l'Organisation de l'Unité africaine (l'O.U.A., entre-temps rebaptisée Union africaine) co-organisait un tel événement avec l'UE. C'était aussi la première fois que toute l'Afrique s'asseyait à la même table que l'UE : aussi bien les pays nord-africains et du partenariat euro-méditerranéen que les pays subsahariens signataires de l'Accord de partenariat de Cotonou.

### **L'axe central du Sommet du Caire**

Le Sommet du Caire s'est surtout penché sur les questions liées à la gouvernance. L'UE cherchait à solutionner les problèmes de l'Afrique en s'attaquant aux apparents dysfonctionnements des Etats africains. D'après l'UE, les Etats africains avaient du mal à s'acquitter des missions de base d'un Etat moderne, comme le maintien de l'ordre, par exemple. Les problèmes de pauvreté, de conflits, de VIH/sida devaient tous être appréhendés en fonction de l'incapacité des Etats à remplir leurs obligations vis-à-vis des citoyens. Dans cet ordre d'idées, les droits humains et l'Etat de droit furent présentés comme des « éléments essentiels », des conditions préalables à la coopération, objets d'un dialogue politique permanent au plan continental. Les débats sur la gouvernance ont suscité d'après discussions sur le rôle de la société civile, à l'issue desquelles les dirigeants africains, pressés par l'UE, ont accepté à reculons que les ONG et le secteur privé jouent un rôle plus important dans la planification du développement national. Soutenues par les institutions de Bretton Woods, des discussions de même nature se sont engagées à propos des documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

L'UE, qui s'apprête à passer à 25 Etats membres, voulait aussi trouver des solutions en matière d'intégration et de coopération régionale, proposant son modèle en exemple. Elle considère l'intégration régionale comme une étape importante sur la voie de l'intégration dans l'économie mondiale, et a donc apporté son soutien à la création d'une Union africaine. Les éléments extérieurs affectant les problématiques africaines n'étaient pas une priorité à l'ordre du jour européen. Or les pays africains ont réussi à les faire figurer aussi bien dans la Déclaration que dans le Plan d'action du Caire, sans qu'il y ait pour autant d'offre substantielle dans des domaines comme la remise de la dette ou de l'aide publique au développement (APD), par exemple. Tout au long du Sommet du Caire, l'accent aura été mis sur les facteurs internes, s'agissant surtout des questions de paix et de conflits. Pas un mot de l'ingérence géopolitique des Etats membres dans les conflits africains ; pas un mot des sociétés transnationales et de leurs milices privées ni des industries d'extraction qui attisent les guerres en Afrique. Les discours se sont au contraire concentrés sur la construction de la paix, sur des mécanismes d'alerte préventive et sur l'aide à l'issue des conflits, y compris au travers du déploiement de forces de maintien de la paix des Nations unies.

### **L'évolution du contexte depuis Le Caire 2000**

Sur le plan des évolutions politiques, six mois après Le Caire, l'UE a fait de l'éradication de la pauvreté le principal axe de sa politique de développement. La Commission européenne s'est engagée à préparer

chaque année un rapport sur le niveau de réalisation de ses objectifs ; son premier rapport annuel est paru à l'automne 2002. La politique de développement communautaire se déclinera en six domaines prioritaires, dont la sécurité alimentaire, le commerce international et les transports. L'année 2000 a également vu les Nations unies organiser à New York un Sommet du Millénaire à l'occasion duquel la communauté internationale a adopté les objectifs de développement pour le millénaire, qui prévoient notamment la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. Ces sont ces grands objectifs qui doivent à la fois guider et orienter les politiques extérieures de l'UE, principalement dans les domaines du commerce et de la coopération au développement.

S'agissant des ressources financières disponibles pour le développement, la conférence de mars 2002 sur le financement du développement a marqué une étape importante. A Monterrey, l'UE a annoncé qu'elle avait décidé de porter son aide publique au développement (APD) de 0,33 à 0,39% de son PNB d'ici 2006 – ce qui nous paraît être un pas dans la bonne direction. Tout cela reste néanmoins à mi-chemin de l'objectif des 0,7% fixé par l'ONU, qu'il convient d'ailleurs de considérer comme une norme minimale plus que comme un plafond. Des estimations raisonnables, basées sur les chiffres des Nations unies, laissent à penser qu'un montant de l'ordre de 25 à 35 milliards de dollars par an est nécessaire pour que l'Afrique atteigne les objectifs de développement du millénaire.<sup>1</sup>

Juin 2001 a vu la signature entre l'UE et 77 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de l'accord de partenariat de Cotonou, qui succède à la Convention de Lomé. Ici aussi l'accent a surtout été mis sur la gouvernance et la corruption – « éléments essentiels pour la coopération » – sur l'élargissement du rôle de la société civile, sur la coopération régionale et sur la libéralisation (réciproque) du commerce régional. Les détails de cet accord-cadre font l'objet de négociations depuis septembre dernier (cf. infra).

### **NOPADA**

Un mois plus tard, l'O.U.A. entérinait la « Nouvelle initiative pour l'Afrique », fusion de l'ancien « Plan oméga » et du « Programme du millénaire en faveur de l'Afrique ». Cette initiative a donné naissance en octobre 2001 au NOPADA, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, à la fois vision et programme d'action pour le redéveloppement de l'Afrique, concocté par les dirigeants africains eux-mêmes (sans grande implication des populations africaines!).<sup>2</sup> Les dirigeants africains associés à l'élaboration du NOPADA y voient un engagement envers le peuple africain et la communauté internationale à mettre résolument l'Afrique sur la voie d'une croissance durable et d'une intégration accélérée dans l'économie mondiale. Le NOPADA couvre huit domaines prioritaires, dont le développement des ressources humaines, les infrastructures, l'agriculture, la santé, les sciences et la technologie et l'accès aux marchés des pays développés.

L'UE a immédiatement apporté un soutien public au NOPADA. L'UE comme le G8 insistent beaucoup sur deux de ses approches :

- a) La sélectivité. Les bailleurs de fonds sont enclins à limiter leurs subventions à des bénéficiaires soigneusement choisis : des pays ayant une bonne gouvernance et bénéficiant de « bonnes » conditions (lisez ouverture commerciale et paix/stabilité) pour leur essor économique.
- b) Révision par les pairs. Les pays africains évalueront les performances de leurs pairs par rapport aux principes de bonne gouvernance économique et politique, tels qu'ils sont définis dans le document du NOPADA.

Réuni à Kananaskis (Canada) en juin 2002, le G8 a adopté un plan d'action pour l'Afrique (qui n'est assorti d'aucun calendrier d'engagement). Le NOPADA sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du G8, qui se tiendra à Evian (France) du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2003.

---

<sup>1</sup> Cf. annexe 1

<sup>2</sup> Les acteurs de la société civile africaine ont fait valoir à juste titre que les principes démocratiques de base (éléments essentiels) auraient dû s'appliquer à l'élaboration du NOPADA, s'agissant notamment du choix des grandes priorités politiques.

### **Commerce et développement**

Comme nous l'avons déjà signalé, l'UE et les pays ACP sont engagés depuis septembre 2002 dans un exercice quinquennal d'intenses négociations commerciales qui se tiendront parallèlement aux négociations multilatérales de l'OMC. L'objectif de l'UE est de négocier des Accords de partenariat économique (APE), terme plus convivial que zones réciproques de libre-échange. Les APE apparaissent comme des rouages régionaux de la mondialisation, destinés à soutenir et à compléter les pressions exercées par l'OMC en faveur d'une transition vers l'intégration régionale et des économies ouvertes et tournées vers l'extérieur. Le même mois, la Commission européenne adoptait une Communication sur le commerce et le développement dans laquelle elle annonçait son intention de prélever des ressources du FED normalement affectées aux documents stratégiques nationaux et régionaux<sup>3</sup> pour les affecter à de l'assistance technique liée au commerce et à des actions de renforcement des capacités.

### **Retour à des principes et à des valeurs éthiques de base**

Entre-temps, nous avons assisté à la dissolution du Conseil « Développement » de l'UE (juin 2002) et à la « déclaration de guerre » des Etats-Unis et d'autres grandes puissances au terrorisme. Loin de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la marginalisation mondiale, cette approche se décline au contraire en mesures de répression et de sécurité draconiennes qui privent notamment les demandeurs d'asile d'un traitement équitable dans l'UE.

Nos réseaux de développement, d'aide humanitaire et de paix déplorent vivement ces évolutions. Notre action de développement et de plaidoyer tire sa substance du vécu quotidien de nos organisations partenaires africaines et obéit aux principes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Eglise. Parmi ces principes figurent l'option préférentielle pour les pauvres, la redistribution des richesses et la promotion du bien commun, le respect de la dignité humaine et la solidarité fondée sur la mutualité et la coopération. Dans le cadre de nos relations avec les partenaires africains, cela signifie le rejet de toute marginalisation de l'Afrique, et la mise en œuvre d'une approche totale du développement qui englobe non seulement les aspects développementaux, mais aussi les dimensions économiques, sociales, culturelles et spirituelles. C'est précisément ce qu'a tenté de faire le récent Sommet mondial sur le développement durable.

La doctrine sociale de l'Eglise nous impose de ne jamais oublier les plus pauvres et les plus misérables d'entre nous, et non seulement de nous demander quelles répercussions chacune de nos décisions peut avoir sur eux mais aussi de reconnaître ce qu'ils nous ont fait découvrir, ce qu'ils nous ont appris, ce qu'ils ont inventé. « L'option préférentielle pour les pauvres » fait des pauvres un point de départ, souligne qu'il nous incombe de veiller à ce que chacun soit pleinement acteur, ce que ne permettent ni la pauvreté, ni la faim, ni la maladie, ni le manque d'éducation dont souffrent tant d'individus d'Afrique subsaharienne. Cette doctrine reconnaît que le développement de la capacité des pauvres à combler leurs besoins et à s'épanouir pleinement comme êtres humains est inhibé par des structures contrôlées par les riches.

Parmi les personnes en situation d'absolue pauvreté (vivant avec moins d'un dollar US par jour), ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus vulnérables. Ils nous paraissent donc devoir faire l'objet d'une attention particulière dans la formulation des politiques et des programmes de développement.

Depuis 1986, les Nations unies reconnaissent le droit au développement comme un droit humain fondamental. Dans le cadre de ce droit, le développement apparaît comme un processus au travers duquel les droits humains individuels et les libertés fondamentales peuvent se concrétiser. Il y a un lien direct entre droits humains et éradication de la pauvreté : en soi, la pauvreté est déjà un déni des droits humains, et la violation de ceux-ci entrave la lutte efficace contre la pauvreté.

Le résumé analytique qui suit présente les principaux points de vue et recommandations de la CIDSE, de Caritas Europa et de Pax Christi International aux chefs d'Etat européens et africains en vue de leur Sommet de 2003. Nous souhaitons à tous les participants des préparatifs fructueux et attendons de ce Sommet des résultats décisifs et constructifs.

---

<sup>3</sup> CSP et RSP en anglais

Christiane Overkamp  
Secrétaire générale  
CIDSE

Marius Wanders  
Secrétaire général  
Caritas Europa

Etienne De Jonghe  
Secrétaire général  
Pax Christi International

## RESUME ANALYTIQUE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

De nos jours, le développement de l'Afrique est entravé par une série de facteurs internes et externes, ces derniers étant souvent moins prioritaires aux yeux des décideurs européens lorsqu'ils envisagent divers scénarios politiques. Si nous comparons la situation actuelle à celle que nous connaissions voici quelques décennies et si nous tenons compte par ailleurs du développement économique d'autres régions en développement (en Asie, notamment), nous avons tout lieu de nous inquiéter et de revendiquer des mesures radicales. L'UE s'affirme comme acteur global. Elle constitue le plus grand bloc commercial du monde, le plus grand bloc économique unifié (depuis l'introduction de l'euro) ; avec les programmes bilatéraux de ses Etats membres, elle est en outre le principal pourvoyeur d'aide au développement. Si des mesures radicales doivent être prises, c'est donc à l'UE de montrer la voie.

Le continent africain est déchiré par de violents conflits, aux explications diverses. Nous croyons cependant que ces conflits sont le plus souvent dus à une répartition inégale des richesses et du pouvoir, à un mépris des droits humains, à l'absence d'institutions politiques et juridiques capables de gérer le changement. Ces conflits sont souvent entretenus par une extraction des ressources naturelles (pétrole, minerais, pierres précieuses, bois anciens) dont les dividendes contribuent à maintenir en place des gouvernements autocrates et des seigneurs de la guerre qui règnent par la coercition et le favoritisme et n'estiment devoir rendre de comptes à personne. La facilité avec laquelle on peut se procurer des armes légères en Afrique ne fait qu'attiser les guerres et les conflits intérieurs, ces derniers gravitant de plus en plus autour de la disponibilité et de l'accès à des ressources comptées, l'eau et la terre, pour ne pas les citer.

Sur ces problèmes de conflits violents, de catastrophes naturelles, de répartition inégale des richesses, de manque de gouvernance démocratique vient se greffer celui de la migration et des réfugiés. On estime aujourd'hui à 6,1 millions le nombre de réfugiés et à 20 millions le nombre de personnes déplacées en Afrique. Certains tentent d'émigrer et de trouver asile dans une Union européenne dont les politiques deviennent de plus en plus restrictives, les procédures de décision de plus en plus courtes et l'opinion publique de plus en plus hostile à l'égard des demandeurs d'asile. Les flux migratoires offrent de nombreux avantages : ils enrichissent les pays d'un point de vue culturel et contribuent de manière importante à leurs économies. Il s'agit néanmoins de ne pas oublier le problème de fuite des cerveaux que connaît l'Afrique lorsqu'on envisage les avantages de l'émigration des pays africains vers l'Europe.

La pandémie de VIH/sida qui ravage l'Afrique menace gravement le développement du continent. La pauvreté, les conflits, les flux migratoires, l'ignorance et le désespoir ont accéléré la propagation du VIH/sida, les femmes étant le groupe le plus vulnérable à l'infection. Un effort concerté s'avère nécessaire pour allouer davantage de ressources à la prévention et au traitement du VIH/sida en Afrique ; sinon, la pandémie aura des répercussions sans précédent sur le bien-être humain, mais aussi sur le développement économique et l'éradication de la pauvreté. Il faudrait diffuser largement les informations relatives au VIH/sida et mettre les médicaments antirétroviraux à la disposition du plus grand nombre à un prix abordable.

En théorie, le commerce international pourrait décoincer le développement de l'Afrique. Ceci suppose que l'on s'entende au préalable sur un ensemble de règles commerciales qui assure une répartition plus équitable des dividendes commerciaux entre les pays et au sein de ceux-ci. L'actuel système de règles commerciales va toutefois à l'encontre des intérêts des pays les plus pauvres, et en particulier des pays d'Afrique. En outre, les institutions financières internationales, l'OMC et les bailleurs de fonds exercent une pression intense et unilatérale sur les pays africains afin qu'ils libéralisent leurs marchés de biens et de services, que les conditions d'ouverture de ces marchés soient remplies ou non. Les contraintes du côté de l'offre empêchent souvent les pauvres de tirer parti des nouvelles opportunités théoriquement offertes par les stratégies de développement orientées à l'exportation. Sans oublier les répercussions négatives des politiques internes de l'Union et notamment de sa politique agricole commune (au travers des subventions et du dumping) pour l'agriculture des pays au développement.

Il faut mobiliser de nouvelles ressources pour le développement de l'Afrique : l'allègement de la dette est une façon réaliste et efficace d'y arriver. De nos jours, la dette internationale entrave considérablement le développement humain en forçant les pays les plus pauvres à utiliser leurs maigres ressources à des fins autres que la satisfaction des besoins de développement humain les plus élémentaires. Il est vital que l'UE et ses Etats

membres atteignent le plus rapidement possible les objectifs d'aide publique au développement fixés par les Nations unies (0,7% du PNB) et qu'ils soutiennent l'élaboration de modes de financement originaux du développement, tels que la taxe sur les transactions en devises.

La bonne gouvernance est une composante essentielle du développement durable, qui ne se définit pas simplement par « l'absence de corruption ». Très souvent, les institutions dirigeantes des pays en développement accusent de graves déficits de capacités ; aussi faudrait-il que l'UE soutienne les efforts de renforcement des capacités afin d'améliorer la bonne gouvernance plutôt que de se cantonner à une approche purement punitive à l'égard des pays qui n'ont qu'une faible gouvernance. Il convient aussi de veiller à la pleine participation des pays en développement dans les prises de décisions internationales. La société civile est un acteur essentiel de la gouvernance et du travail de développement. La CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi considèrent que toutes les parties prenantes ont le droit et le devoir de participer aux prises de décisions dans les domaines qui affectent leurs vies et l'avenir de leurs familles, de leurs foyers, de leur communauté et de leur nation.

#### Principales recommandations :

##### *Paix et conflits*

- **L'UE devrait édicter et appliquer des normes internationales pour la transparence et la gouvernance des entreprises. Elle devrait instituer un panel chargé de veiller à ce que les entreprises qui ont décroché un marché public communautaire respectent ces normes.**
- **Les dirigeants européens et africains devraient promulguer des lois obligeant les sociétés, leurs filiales nationales et leurs partenaires commerciaux à publier les impôts nets, les commissions, royalties et autres versements effectués à des gouvernements nationaux et à des acteurs non étatiques.**
- **Le Code de conduite sur les exportations d'armes (CCEA) devrait devenir un texte contraignant pour les Etats membres de l'UE et les pays candidats à l'adhésion. Un neuvième critère devrait y être ajouté, interdisant les exportations à destination de pays qui ne déclarent ni leurs importations ni leurs exportations au registre international des Nations unies.**
- **L'UE et ses Etats membres devraient aider les Etats et les organismes africains à atteindre leurs objectifs en matière de lutte contre la prolifération des armes légères, une attention toute particulière étant accordée à la réforme du secteur de la sécurité.**
- **Les gouvernements africains devraient veiller à ce que les conflits relatifs aux eaux intérieures trouvent une solution au plan régional et local, en concertation avec la société civile. Toute privatisation devrait être réglementée en sorte que l'accès à l'eau potable soit garanti pour les groupes défavorisés, tant dans les zones urbaines que rurales, et à un prix abordable pour tous.**
- **Les gouvernements africains devraient introduire des réformes agraires qui garantissent un accès légal à la terre, en particulier pour les femmes et d'autres groupes défavorisés tels que les petits exploitants.**
- **Dans leur coopération avec l'Afrique, l'UE et ses Etats membres devraient veiller à ce que la réintégration des ex-combattants, et en particulier celle des enfants soldats, soit considérée comme une étape essentielle vers une paix durable. Une aide psychologique professionnelle en matière de traumatisme, des efforts de réconciliation, une éducation à la paix et aux droits humains devraient faire partie intégrante des politiques d'après-conflit.**

##### *Réfugiés et migration*

- **L'Union européenne devrait continuer de fournir une assistance suffisante aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays d'Afrique, en étroite collaboration avec le HCR et les organisations de développement et de défense des droits humains. Nous encourageons l'Union européenne à déployer d'intenses efforts afin d'instaurer un système de répartition équitable des responsabilités au plan mondial, surtout en faveur des pays les plus pauvres, et en particulier ceux**

d'Afrique. Le mandat du HCR devrait être élargi de manière à pouvoir étendre son aide officielle aux personnes déplacées dans leur propre pays et pas seulement aux réfugiés.

- L'UE devrait définir une politique à l'égard des migrants sans-papiers qui vivent actuellement sur son territoire. Cette politique devrait se fonder sur le respect des droits humains et de la dignité humaine afin de prévenir l'exploitation de ces migrants.

#### *VIH/sida*

- Il faudrait trouver des ressources humaines et financières, nouvelles et supplémentaires, dans le cadre d'une approche multisectorielle et favorable aux pauvres, vouée à la prévention, aux soins (notamment par la mise à disposition des médicaments essentiels et de thérapies antirétrovirales) et à la sensibilisation du public.
- L'UE devrait contribuer à la lutte contre la pandémie du VIH/sida par un appui à des stratégies locales et nationales dans lesquelles s'inscrivent des programmes de prévention et de soins complets, efficaces et fondés sur les communautés, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux personnes vulnérables et aux orphelins. Les parties prenantes de la société civile, et notamment les personnes qui vivent avec le VIH/sida, doivent être pleinement associées à l'élaboration de ces stratégies.
- L'UE devrait veiller à ce que le Fonds mondial pour la santé crée des conditions d'accès réalistes et réalisables pour les gouvernements, les ONG, les groupements de personnes vivant avec le VIH/sida, et renforce la capacité des gouvernements nationaux à utiliser efficacement le Fonds afin de répondre aux besoins de tous ceux qui sont affectés.

#### *Commerce*

- L'UE devrait réformer sa politique agricole commune de manière à minimiser ses répercussions négatives pour l'agriculture des pays en développement. L'UE devrait réduire ses subventions agricoles, notamment par l'arrêt immédiat des subventions aux exportations agricoles et des pratiques de dumping.
- Les mesures de traitement spécial et différencié devraient être rendues obligatoires, légalement contraignantes et exécutoires via le mécanisme de règlement des litiges de l'OMC. Dans un premier temps, l'UE devrait soutenir l'introduction rapide de propositions telles que celle d'un « Volet développement » dans l'Accord sur l'agriculture. Les règles commerciales de l'agriculture devraient être revues pour que les pays en développement puissent couvrir leurs besoins développementaux, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le développement rural et la production d'aliments de base.
- L'UE devrait instituer des quotas et un libre accès à ses marchés pour toutes les importations en provenance des pays ACP, simplifier les règles d'origine et limiter les autres barrières non commerciales qui interdisent l'entrée des produits ACP sur le marché communautaire, en particulier dans les secteurs potentiellement les plus intéressants à l'exportation (produits agricoles manufacturés ou semi-manufacturés).
- L'UE devrait redoubler d'efforts afin de soutenir des programmes dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'offre des États ACP, et notamment les programmes qui aident ces pays à répondre à des exigences sanitaires et de sécurité de plus en plus draconiennes.

#### *Finances*

- Nous demandons instamment à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Espagne, à la Finlande, à la Grèce, à l'Italie, au Portugal et au Royaume-Uni de porter leurs flux réels d'APD à 0,7% de leur PNB le plus rapidement possible dans le cadre d'un échéancier bien précis, et d'ici 2007 au plus tard. Un objectif minimum compris entre 0,15 et 0,20% du PNB devrait être mis à la disposition des pays les moins avancés (PMA), dont trente-quatre sont situés en Afrique.
- L'aide au développement devrait être déliée. Les prêts devraient être remplacés par des donations, surtout lorsqu'il s'agit de réagir à situations d'urgence, d'investir dans la reconstruction après un conflit ou de réparer les dégâts sociaux consécutifs à une crise économique.

- **Les procédures devraient être harmonisées afin de réduire des coûts de transaction pesants, résultant de systèmes de gestion et de comptabilité parallèles des bailleurs de fonds.**
- **A supposer que les gouvernements africains conservent le même niveau de recettes propres pour financer les objectifs de développement internationaux, la plupart d'entre eux devraient alors se voir accorder une annulation de leur dette à 100 %, et les pays à revenu intermédiaire des allègements allant de pair avec des flux d'aide additionnels.**

#### *Gouvernance*

- **L'UE devrait ouvrir un débat sur la bonne gouvernance qui, pour être sensé, supposerait que l'on précise et que l'on s'entende sur la définition du concept même de bonne gouvernance. Il conviendrait d'opérer une nette distinction entre mauvaise et faible gouvernance. L'UE devrait s'inquiéter au plus vite de l'inadéquation des salaires et de la piètre formation des agents de la fonction publique, qui sont autant de facteurs contribuant à cet état de faiblesse.**
- **La corruption active n'est pas la seule explication à la corruption passive, mais elle devrait être analysée et combattue avec la même rigueur que la corruption passive. Dans cet esprit, les entreprises devraient être avisées de l'existence d'une Convention de lutte contre la corruption de l'OCDE et des sanctions pénales qui l'accompagnent.**
- **L'UE devrait aider les pays en développement à accroître leur capacité de participation effective dans les forums internationaux.**
- **Les gouvernements des pays d'Afrique devraient intensifier le dialogue entre l'Etat et la société civile et, avec l'UE, créer les conditions qui permettent à la société civile de porter un regard critique sur les programmes de développement, la politique économique et la gouvernance politique.**

## PAIX ET CONFLITS

*Les conflits  
entravent les  
efforts de  
développement*

Agir pour le développement ou pour la paix, c'est avant tout chercher à garantir des moyens d'existence pour l'être humain. Il n'y a pas de paix sans justice sociale ni garantie des moyens d'existence. Malheureusement, les conflits armés annihilent souvent le résultat de plusieurs années d'action de développement. L'inégalité des chances dans la vie se manifeste sous diverses formes de pauvreté qui prêtent à conflits. Ces formes de pauvreté entretiennent une force sociale explosive qui menace la paix sur l'ensemble du continent africain.

Les principales sources de conflit sont de mieux en mieux connues et reconnues : plus le pays est pauvre, connaît une répartition inégale des richesses et des pouvoirs, méprise les droits humains, manque d'institutions politiques et juridiques permettant de gérer les changements de manière pacifique, plus le risque de conflit violent est élevé. Nous militons pour une culture de paix et de prévention des conflits, saluons les décisions pertinentes prises par l'UE et l'exhortons à appliquer ces décisions au plus vite.

Si, au plan international, les démarches entreprises pour mettre fin aux conflits passent avant tout par des conférences de paix, des embargos, la réconciliation via des tribunaux de guerre, etc., nous persistons à croire que des mesures de lutte contre les facteurs porteurs de conflit (la privation, l'oppression et l'instabilité) méritent tout autant l'attention. Une conjoncture économique, politique et sociale positive crée les conditions d'une paix, d'une santé et d'une sécurité durables, amenuisant du même coup le risque d'escalade d'un conflit.

### Dimensions économiques des conflits

L'Afrique dispose de nombreuses ressources comme le pétrole, les minerais, les pierres précieuses et des bois anciens. Il est plusieurs pays où le commerce de ces ressources attise souvent de violents conflits. Les revenus ainsi générés contribuent à maintenir en place des gouvernements autocrates et des seigneurs de la guerre qui règnent par la coercition et le favoritisme et se dispensent d'une quelconque légitimité populaire. Une récente étude de la Banque mondiale<sup>4</sup> montre que les pays en développement qui manquent de ressources affichent des taux de croissance du PIB plus faibles et sont moins enclins aux conflits que les autres pays en développement.

Pour muer cette richesse naturelle en facteur de paix, il faut notamment veiller à ce que la redevabilité et la transparence soient au cœur des négociations menées par les entreprises internationales qui opèrent dans le secteur extractif. Les populations disposeraient ainsi d'un outil leur permettant de demander des comptes à leur gouvernement sur la façon dont ils dépensent les revenus issus de l'exploitation des ressources. En incitant les gouvernements à rendre des comptes, des pratiques commerciales ouvertes contribueraient aussi à restaurer un besoin de légitimité populaire.

---

<sup>4</sup> « *Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy* » Par Paul Collier, Directeur du groupe de recherche en développement, Banque mondiale, juin 2000. Disponible sur Internet à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/research/conflict/papers/civilconflict.pdf](http://www.worldbank.org/research/conflict/papers/civilconflict.pdf)

**Recommandations :**<sup>5</sup>

- **Il faudrait créer un cadre légalement contraignant assorti de sanctions pour les entreprises qui contribuent aux conflits.**
- **L'UE devrait édicter et appliquer des normes internationales pour la transparence et la gouvernance des entreprises. Elle devrait instituer un panel chargé de veiller à ce que les entreprises qui ont décroché un marché public communautaire respectent ces normes.**
- **Les dirigeants européens et africains devraient promulguer des lois obligeant les sociétés, leurs filiales nationales et leurs partenaires commerciaux à publier tous les versements effectués à tous les gouvernements, acteurs non étatiques et autres entités.**
- **Les dirigeants européens et africains devraient promulguer des lois obligeant les sociétés, leurs filiales nationales et leurs partenaires commerciaux à publier les impôts nets, les commissions, royalties et autres versements effectués à des gouvernements nationaux et à des acteurs non étatiques.**

**Accès à des ressources comptées**

*L'eau* La raréfaction des ressources naturelles que sont l'eau et la terre sera de plus en plus souvent à l'origine de futurs conflits. Les conflits locaux et régionaux seront éclipsés par des litiges portant sur divers usages controversés de l'eau : eau potable, eau à usage industriel ou commercial, eau pour l'irrigation dans le secteur agricole, eau pour la survie du bétail ou comme facteur écologique indispensable à la protection des écosystèmes. L'essor démographique de l'Afrique fait également exploser les besoins en eau potable.

De plus en plus, l'augmentation de la demande et les graves pénuries d'eau exigent la mise en place de systèmes de gestion intégrée des ressources aquifères tenant compte de l'utilisation de l'eau dans les divers secteurs. C'est dans cette optique que des investisseurs privés et des sociétés transnationales s'implantent dans de nombreux pays africains. Une telle « privatisation » de l'eau risque cependant de mettre en péril la souveraineté des Etats ; une gestion privée de l'eau risque en outre de marginaliser les pauvres et de conduire à une ségrégation sociale. Cette nécessité se comprend d'autant mieux que le Sommet mondial sur le développement social a reconnu l'eau d'utilité publique et indiqué que la privatisation ne pouvait en aucun cas barrer l'accès à une eau propre à quiconque.

*La terre* L'accès à la terre est un élément essentiel du droit à des moyens d'existence garantis pour tous. La terre assure la survie dans les zones rurales et urbaines. Toutefois, l'usage traditionnel, les intérêts modernes, le droit de l'individu et les revendications collectives concourent à l'émergence de conflits sur l'usage de la terre. La terre devient de plus en plus objet de controverse, alors que l'urbanisation galopante demande que l'on réglemente son usage.

L'injustice qui caractérise aujourd'hui l'état de la propriété foncière dans de nombreux pays africains constitue un frein au développement et donc une éventuelle source de conflits. Il faut d'urgence trouver un processus intégré qui traite non seulement la question de la réforme agraire par des moyens légaux mais qui garantisse aussi une utilisation durable de la terre.

---

<sup>5</sup> cf. le Rapport déposé par Richard Howitt, député européen, le 30 avril 2002 sur le Livre vert de la Commission intitulé « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises »

**Recommandations :**

- **Les gouvernements africains devraient s'acquitter de leur obligation de fourniture d'eau potable à un prix abordable, pour et en concertation avec la société civile.**
- **Les gouvernements africains devraient introduire des réformes agraires qui garantissent un accès légal à la terre, en particulier pour les femmes et d'autres groupes défavorisés tels que les petits exploitants.**
- **Les gouvernements africains devraient veiller à ce que les conflits relatifs aux eaux intérieures trouvent une solution au plan régional et local, en concertation avec la société civile. Toute privatisation devrait être réglementée en sorte que l'accès à l'eau potable soit garanti pour les groupes défavorisés, tant dans les zones urbaines que rurales, et à un prix abordable pour tous.**

**Armes légères**

Ces dernières années ont vu des démarches prometteuses se dessiner au plan international, tant au niveau de l'UE que d'instances multilatérales africaines, pour lutter contre la prolifération des armes légères. Le fait que ces armes continuent de proliférer malgré tout montre que ces démarches n'ont pas été suffisantes. De nombreuses armes légères déclassées par des armées régulières continuent de connaître une seconde, voire une troisième vie dans des conflits armés de par le monde. Ceci montre que les armes légères illicites ne le sont pas d'origine : plus de 80% du commerce des armes est, à l'origine du moins, parfaitement légal. L'Afrique manque de moyens techniques pour suivre le parcours des armes à la trace, ce qui permet à des armes légères de devenir illicites du jour au lendemain. La prolifération des armes est également favorisée par un autre phénomène : l'implantation d'usines d'armes en Afrique par des sociétés occidentales pour contourner la législation et les contrôles communautaires et internationaux.

Chaque jour, des civils d'Europe et d'Afrique pâtissent du manque de contrôle effectif sur les transferts d'armes. La prolifération constante d'armes légères continue d'attiser les guerres et les conflits internes et de transformer des querelles entre villages voisins à propos de terrains ou de bétail en spirales de violence atroce. Tout en reconnaissant que chaque bandit n'est pas une victime, nous pensons que la pauvreté stimule directement ou indirectement la demande d'armes légères pour échapper à la situation de privation que ces gens connaissent parce que leur gouvernement n'a pas su apporter de réponse adéquate à leurs problèmes socio-économiques.

**Recommandations :**

- **Le Code de conduite sur les exportations d'armes (CCEA) devrait devenir un texte contraignant pour les Etats membres de l'UE et les pays candidats à l'adhésion. Un neuvième critère devrait y être ajouté, interdisant les exportations à destination de pays qui ne déclarent ni leurs importations ni leurs exportations au registre international des Nations unies.**
- **L'UE et ses Etats membres devraient ouvrir des négociations sur une convention internationale en matière de courtage.**

- **L'UE et ses Etats membres devraient aider les Etats et les organismes africains à atteindre leurs objectifs en matière de lutte contre la prolifération des armes légères, une attention toute particulière étant accordée à la réforme du secteur de la sécurité.**
- **Les gouvernements africains devraient assumer leur responsabilité, qui est d'assurer la sécurité de tous leurs concitoyens, de manière à éviter que les civils ne soient contraints d'assurer eux-mêmes leur sécurité en achetant des armes légères.**
- **Il faudrait créer des centres nationaux de liaison qui réunissent et coordonnent l'action menée par l'ensemble des ministères africains et par d'autres intervenants en vue de s'attaquer aux armes légères illicites via des programmes de formation et de renforcement des capacités.**
- **Les Etats africains devraient améliorer et faciliter les relations transfrontalières et la coopération effective entre les douanes, la police, les pouvoirs publics locaux et les collectivités locales. Ils devraient par ailleurs soutenir les initiatives de désarmement des communautés locales.**

### **Prévention des conflits**

« Mieux vaut prévenir que guérir », dit l'adage. Or les institutions de l'UE privilégient trop souvent une gestion de la crise au détriment d'une prévention à long terme des conflits. En d'autres termes, les ressources qui servent à gérer la crise ne sont plus disponibles pour prévenir les conflits. L'UE elle-même a été instituée pour prévenir les conflits et empêcher le déclenchement de nouvelles guerres en Europe occidentale. Aujourd'hui, il est autant du devoir que de l'intérêt même de l'UE de contribuer à prévenir les conflits et à promouvoir la stabilité dans d'autres parties du globe. Nous nous félicitons que la prévention des conflits soit un objectif avoué de sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Nous espérons que ce faisant, toutes les activités extérieures de l'UE seront cohérentes et en phase avec cet objectif et reconnaissons que des efforts ont été déployés afin d'intégrer la prévention des conflits dans l'action de développement.

Pour que cette prévention des conflits soit efficace, il convient d'y associer les ONG ; elles sont en effet en mesure de livrer des informations précises de la situation locale. Ces structures doivent assurer une répartition efficace des ressources à celles et ceux qui souffrent le plus des conflits.

### **Recommandations :**

- **Il faudrait instituer des cellules de crise et prendre des mesures dès lors que les indicateurs de conflits et les systèmes d'alerte préventive laissent à supposer qu'un pays ou qu'une région risque de s'embraser.**
- **L'UE et les acteurs gouvernementaux de l'Union africaine devraient organiser des réunions semestrielles d'alerte préventive avec la société civile afin de définir les zones prioritaires de prévention des conflits. L'UE devrait réagir aux signaux d'alerte préventive envoyés par les instances compétentes, y compris par les organes de la société civile.**
- **L'UE et ses Etats membres devraient s'assurer que les mesures d'éradication de la pauvreté sont évaluées à l'aune de critères de transformation des conflits, pour intégrer les orientations de paix dans toutes les phases de la coopération UE-Afrique.**

## **L'après-conflit : bâtir une paix durable**

### *Coopération entre civils et militaires*

L'implication de toutes les parties dans la transformation des conflits et dans le processus d'analyse de la gestion des conflits est essentielle si l'on veut apporter une solution durable à ces derniers. L'intégration de la coopération entre civils et militaires dans toutes les phases d'intervention est de loin la méthode la plus efficace pour instaurer une paix durable, étant donné que des membres de la société civile comme les églises (locales) et les ONG (inter)nationales ont et entretiennent avec les communautés de base des contacts d'une nature que des forces de paix militaires ne pourront jamais connaître. En s'appuyant sur les connaissances acquises par la société civile et les ONG (inter)nationales, et en travaillant main dans la main avec ces organisations suivant le principe de subsidiarité, les forces militaires d'intervention pourront effectivement mettre un terme aux conflits et mettre en place des structures de paix durables.

### *Eduquer à la paix et aux droits humains*

L'éducation à la paix et la formation aux droits humains sont deux éléments indispensables à la création d'un climat de paix positif. L'éducation à la paix et la formation aux droits humains rendent aussi le citoyen maître de sa destinée : la connaissance de ses droits est l'épine dorsale d'une société civile forte, capable d'exiger du gouvernement qu'il rende des comptes sur son action.

### *Réintégration*

La construction de la paix passe parfois par la mise en place de nouvelles structures ou par un retissage des liens entre la population et les structures existantes. La réintégration des enfants soldats, des ex-combattants et des populations déplacées suppose une prise en charge psychologique professionnelle pour surmonter le traumatisme. Un parcours conflictuel affecte profondément la personne et son psychisme, au point de ne plus pouvoir se comporter comme un citoyen normal. Réintégrer les ex-combattants, et surtout des enfants soldats, dans la nouvelle société, les associer aux efforts positifs qui sont déployés pour reconstruire leur propre société, est absolument essentiel pour cimenter la paix. Plus d'une fois, des conflits ont repris de plus belle à l'initiative d'ex-combattants déçus des résultats du processus de paix..

### *Recommandations :*

- **Dans leur coopération avec l'Afrique, l'UE et ses Etats membres devraient veiller à ce que l'apport de la société civile dans la transformation des conflits fasse partie intégrante des efforts de paix et de développement.**
- **Dans leur coopération avec l'Afrique, l'UE et ses Etats membres devraient veiller à ce que la réintégration des ex-combattants, et en particulier celle des enfants soldats, soit considérée comme une étape essentielle vers une paix durable. Une aide psychologique professionnelle en matière de traumatisme, des efforts de réconciliation, une éducation à la paix et aux droits humains devraient faire partie intégrante des politiques d'après-conflit.**
- **L'UE devrait s'engager à faciliter et à soutenir les processus de paix à tous les niveaux, que ce soit au niveau des Etats, d'instances régionales comme l'Union africaine ou l'Autorité intergouvernementale pour le développement, d'initiatives privées ou publiques, ou encore d'initiatives locales en faveur de la paix.**

## REFUGIES ET MIGRATION

Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique sur la question de la migration recouvrent de nombreux aspects. Les flux migratoires connaissent des origines diverses, que ce soit un conflit violent, la répartition inégale des richesses, le manque de démocratie et de respect des droits humains, le manque de gouvernance ou l'absence d'Etat de droit. Les pays africains ont eux-mêmes besoin d'aide pour accueillir un grand nombre de réfugiés et une masse tout aussi importante de populations déplacées d'un endroit à l'autre de leur pays. Les personnes qui migrent d'un pays africain à l'autre ou vers l'Europe sont souvent traitées de manière injuste, voire discriminatoire. Les personnes ayant besoin d'une protection internationale – surtout lorsqu'elles arrivent en Europe venant du continent africain – risquent de se voir blessées ou tuées à cause des difficultés à entrer légalement sur le territoire. Enfin, des accords de réadmission ou de retour font l'objet de négociations constantes entre les pays européens et africains. La Déclaration du Caire reconnaît « qu'il faut une approche globale et intégrée pour s'attaquer au problème des migrations et à la question, distincte mais connexe, de l'asile. »<sup>6</sup>

### S'attaquer aux causes profondes

*Les flux migratoires sont une manifestation de l'inégalité*

Les flux migratoires mondiaux sont, entre autres choses, une manifestation de l'inégalité. La mondialisation a conduit à marginaliser davantage les pays incapables de faire face à la concurrence d'un marché globalisé. En l'absence de règles mondiales justes et équitables, la mondialisation a limité la capacité des pays en développement à contrôler leur propre développement, puisque le système - entièrement soumis aux forces du marché - ne prévoit aucune compensation pour les plus faibles. Il ne faut pas oublier non plus que dans ce contexte, l'émigration des travailleurs africains qualifiés équivaut à une véritable fuite de cerveaux à l'échelon continental, puisque celles et ceux qui ont fait de bonnes études ou ont du talent tentent souvent de partir vers l'Europe. Le fossé entre riches et pauvres tend à se creuser nonobstant les efforts de l'UE. Tout en reconnaissant le droit pour chacun d'aller où bon lui semble et de prendre des décisions en fonction de ses propres intérêts économiques, nous exhortons l'UE à favoriser des mesures qui pousseront moins les Africains talentueux ou hautement qualifiés à venir en Europe ou à chercher à construire leur avenir ailleurs. Ceci passe notamment par la création, dans le pays d'origine, d'un environnement attrayant pour les personnes hautement qualifiées. Il faudrait en outre favoriser les attaches entre les immigrants et leurs pays d'origine.

L'intention manifestée par l'Union européenne de promouvoir le partenariat avec les pays d'origine des immigrants – ainsi qu'elle le souligne dans les conclusions de Tampere - est un pas dans la bonne direction. Le groupe de haut niveau « Asile et migration » de l'UE a élaboré des plans d'action pour certains pays d'origine, dont le Maroc et la Somalie. Ces plans d'action considèrent la migration comme le symptôme d'inégalités fondamentales, et reconnaissent que les mêmes chances ne sont pas offertes à tous du point de vue la santé, des droits humains, de la démocratie, etc.

La faiblesse de ces plans d'action réside dans le fait qu'ils se braquent trop sur la lutte contre l'immigration clandestine et pas assez sur la protection des personnes qui n'ont d'autre choix que d'émigrer. Si les réseaux Caritas Europa et CIDSE se félicitent des efforts déployés par l'UE afin d'apporter un soutien à la coopération avec les pays d'origine et de transit, ils craignent que ces actions ne se focalisent trop sur la lutte contre l'immigration « clandestine » et sur l'amélioration et le développement de stratégies de

---

<sup>6</sup> Au chapitre IV. DROITS DE L'HOMME, PRINCIPES ET INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES, BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET ÉTAT DE DROIT, paragraphe 55

prévention de l'immigration.

**Recommandations :**

- **L'Union européenne devrait déployer des efforts en vue d'instaurer des stratégies visant à éradiquer la pauvreté, à améliorer les conditions de vie et de travail, à créer des emplois et à répondre aux besoins de formation : c'est comme cela qu'à long terme on pourra réduire les flux migratoires.**
- **Il faudrait profiter du partenariat entre l'UE et les pays d'origine pour assurer un équilibre entre les mesures de lutte contre l'immigration clandestine, les mesures de protection de ceux qui ont besoin d'une protection internationale et les mesures d'aide au développement.**

**Le fardeau pèse avant tout sur l'Afrique**

Nous prenons acte du fait que les Etats membres de l'UE et les pays africains se sont engagés à apporter une protection aux réfugiés et aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Dans la pratique toutefois, les responsabilités ne sont pas réparties de manière équitable.

D'après les estimations du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations unies, l'Afrique comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2001 quelque 6,1 millions de personnes relevant de son mandat ; l'Europe environ 5,6 millions. En outre, la Déclaration du Caire cite le chiffre de 20 millions de personnes déplacées à l'intérieur des pays du continent africain.

Au sein de l'Union européenne, des discussions se sont engagées autour des concepts de protection régionale et de réinstallation des personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Nous nous félicitons de l'intention de multiplier les programmes de réinstallation dans l'UE, mais tenons néanmoins à souligner que ceci ne pourra jamais se substituer au devoir de traitement équitable envers les demandeurs d'asile. Ces débats ne sont pas satisfaisants, s'agissant de l'appui matériel fourni par l'UE à la protection dans les régions. Il faudrait instaurer un système de partage des responsabilités pour apporter cette protection d'une manière équitable au plan mondial.

**Recommandation :**

- **L'Union européenne devrait continuer de fournir une assistance suffisante aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays d'Afrique, en étroite collaboration avec le HCR et les organisations de développement et de défense des droits humains. Nous encourageons l'Union européenne à déployer d'intenses efforts afin d'instaurer un système de répartition équitable des responsabilités au plan mondial, surtout en faveur des pays les plus pauvres, et en particulier ceux d'Afrique. Le mandat du HCR devrait être élargi de manière à pouvoir étendre son aide officielle aux personnes déplacées dans leur propre pays et pas seulement aux réfugiés.**

**Asile et immigration dans l'UE**

Après l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, le Conseil européen de Tampere a pris le ferme engagement d'instaurer un système d'asile équitable et une politique d'immigration uniforme au plan communautaire.

Entre-temps, le Conseil a adopté des premiers éléments législatifs tels que

- la décision du Conseil du 28 septembre 2000 portant création d'un Fonds

européen pour les réfugiés<sup>7</sup>

- la Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les Etats membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil<sup>8</sup>
- la Directive du Conseil fixant des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres<sup>9</sup>.

Par ailleurs, la Commission européenne a avancé des propositions concernant la future politique communautaire en matière d'asile et d'immigration. On peut noter des évolutions positives en matière de coopération avec les pays d'origine. Nous saluons les nouveaux efforts consentis afin d'accorder un traitement équitable aux ressortissants des pays tiers, les actions de lutte contre la discrimination ainsi que les récentes démarches en faveur d'une meilleure intégration.

Il conviendrait d'accorder une attention toute particulière à la famille dans le contexte de l'aide et de l'immigration ; les migrants devraient également bénéficier de modes d'appui qui préservent l'unité familiale.

Nous nous félicitons que la Commission européenne entende faire de l'Europe une « terre d'accueil » ayant une politique d'immigration humaine, transparente et cohérente. Nous soutenons l'UE dans sa volonté d'améliorer les conditions de vie des migrants en situation régulière dans l'Union, d'avoir une politique d'intégration cherchant à garantir aux immigrants des droits et des devoirs, ainsi que dans sa politique de lutte renforcée contre la discrimination.

*Une prise de décision imparfaite*

On peut néanmoins percevoir plusieurs grosses faiblesses. La prise de décision demeure imparfaite dans les procédures de demande d'asile, et l'opinion publique reste négative à l'égard des demandeurs d'asile. La lutte contre l'immigration clandestine semble occulter le débat sur les filières d'immigration légales et sur la création d'une société accueillante.

*Dialogue inter-culturel*

Tant du point de vue européen qu'africain, la migration peut être un phénomène aussi bien positif que négatif, qui enrichit les pays d'accueil d'un point de vue culturel et contribue de manière significative à leurs économies. L'arrivée de migrants peut également être l'occasion d'un dialogue interculturel accru. Pour l'instant, les pays de l'UE ne réussissent pas à exploiter ces facteurs positifs en laissant trop longtemps les migrants et les demandeurs d'asile sans statut définitif.

*Combattre le trafic d'êtres humains*

On est pris dans un cercle vicieux : les mesures de lutte contre l'immigration clandestine obligent celles et ceux qui ont besoin de protection à se tourner vers des options dangereuses ; les contrôles plus stricts aux frontières conduisent les réseaux de trafiquants à recourir à des méthodes plus sophistiquées pour éluder ces contrôles. Le maillon le plus faible, c'est la personne qui cherche une protection et qui risque sa vie pour fuir la persécution ou un traitement inhumain.

Même si nous reconnaissons les efforts déployés par l'UE et ses Etats membres pour prévenir et combattre le trafic des êtres humains, il nous semble que dans des problématiques telles que la protection des victimes et la coopération des victimes avec les autorités en tant que témoins, l'action de l'Etat membre est davantage motivée par son

---

<sup>7</sup> JO L 252/12 du 6 octobre 2000

<sup>8</sup> JO L 212/12 du 7 août 2001

<sup>9</sup> Document inter-institutionnel 2001/0091 (CNS): 8351/02 du 29 avril 2002

propre intérêt - qui est d'avoir le témoignage de personnes victimes de trafic - que par véritable souci du droit humanitaire.

Il n'existe par ailleurs aucune politique communautaire standardisée concernant le traitement à accorder aux immigrants en situation irrégulière dans l'Union. Pour l'instant, chaque Etat membre fixe ses propres règles. La politique communautaire se focalise bien plus sur la lutte contre l'immigration clandestine que sur des questions de bien-être.

Nous voudrions dissuader les Etats membres de l'UE de renvoyer les réfugiés dans des pays d'Afrique aux conditions de paix précaires. Nous aimerions voir se dessiner une vision européenne d'une société civile dans laquelle les migrants seraient intégrés à la société de leur pays d'accueil, où des migrants aideraient d'autres migrants et où se créeraient des réseaux de solidarité.

***Recommandations :***

- **Les Etats membres de l'UE devraient définir des sanctions plus sévères à l'égard des institutions ou des particuliers convaincus d'exploiter des immigrants en situation régulière ou irrégulière sur leur territoire. Ces sanctions devront être conformes aux Protocoles des Nations unies annexés à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.**
- **Guidés par un souci des droits humains, l'UE et ses Etats membres devraient protéger et soigner les victimes de trafic, qu'elles coopèrent ou non avec les autorités.**
- **L'UE devrait définir une politique à l'égard des migrants sans-papiers qui vivent actuellement sur son territoire. Cette politique devrait se fonder sur le respect des droits humains et de la dignité humaine afin de prévenir l'exploitation de ces migrants.**
- **Les Etats membres de l'UE devraient accorder l'asile aux personnes contraintes de fuir leur pays parce qu'elles y sont directement menacées de persécution.**

## LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

*Le désastre  
provoqué par le  
VIH/sida en  
Afrique*

Enrayer la propagation du VIH doit être la priorité absolue des stratégies politiques, aussi bien en Afrique que chez les bailleurs de fonds. La pauvreté, les conflits, l'ignorance et le désespoir ont accéléré la pandémie de VIH/sida en Afrique. ONUSIDA estime à plus de 16 millions le nombre de personnes d'Afrique subsaharienne décédées des suites de la maladie et à 28,5 millions celles qui vivent avec le virus ou la maladie<sup>10</sup>. Dans certains pays, c'est plus de 30% de la population adulte (et active) qui est infectée. Le VIH/sida a d'énormes répercussions sociales, économiques et, par-dessus tout, humaines pour les individus, les familles, les ménages, les communautés et les économies des pays.

*La pauvreté est  
un facteur  
d'accélération de  
la pandémie de  
VIH/sida*

Des estimations raisonnables révèlent que le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté de 5% à la suite de la pandémie du VIH/sida<sup>11</sup>. La CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International pensent que l'éradication de la pauvreté restera un vœu pieux aussi longtemps que ne se manifesterait pas une volonté politique plus grande de s'attaquer au VIH/sida. La pauvreté rend les individus et les communautés plus vulnérables à l'infection par le VIH car les personnes en situation de pauvreté sont moins aptes à parer les risques. Si la pauvreté favorise la propagation du VIH/sida, l'inverse est également vrai : le VIH/sida accentue la pauvreté, provoquant une érosion progressive des ressources au sein des familles et des communautés.

*Les femmes,  
principales  
victimes des  
infections*

L'inégalité entre les sexes est également un facteur de propagation du VIH/sida dans la mesure où les femmes n'exercent bien souvent qu'un contrôle restreint sur leur vie sexuelle, compte tenu des modèles culturels et socio-économiques dominants. On estime qu'en 2001, près de 60% des nouveaux cas d'infection en Afrique concernaient des femmes.

*Conséquences de  
l'effondrement  
des liens  
familiaux au  
sens large*

C'est le tissu même des pays en développement les plus affectés par le VIH/sida qui se déchire puisque la pandémie frappe les couches de population économiquement les plus actives. Face à l'ampleur du phénomène, les puissants mécanismes d'entraide familiale ou autre qui ont de tous temps existé en Afrique ne suffisent plus.

*Effets de la  
morbidité et des  
taux de mortalité  
élevés sur  
l'économie*

Lors de la Conférence internationale sur le VIH/sida tenue à Barcelone en juillet 2002, le Directeur du département VIH/sida de l'OMS prédisait que d'ici 2020, 25% de la population active des pays gravement touchés mourrait de maladies liées au sida. Les répercussions seront graves pour la croissance économique et l'éradication de la pauvreté ; elles entraveront aussi l'initiative NOPADA ainsi que la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (ODM).

*Le VIH dans les  
conflits et les  
catastrophes*

Il est évident que le VIH se propage plus rapidement lorsqu'il y a conflit ou lorsque les personnes sont arrachées à leurs foyers et à leurs familles. Une action de sensibilisation aux modes de transmission du VIH est absolument nécessaire, autant que des stratégies de préparation aux catastrophes, de manière à intégrer la vulnérabilité au VIH à tous les stades des procédures d'intervention en cas d'urgence. Cette sensibilisation devrait être intégrée dans les programmes humanitaires et de maintien de la paix.

*Large diffusion  
des informations  
relatives au  
VIH/sida*

Nous exhortons les dirigeants politiques africains à informer la population du lien qui existe entre le VIH et le sida et à veiller à ce que cette population soit correctement informée à propos du VIH/sida, surtout dans les zones où les systèmes d'éducation traditionnels ne fonctionnent plus.

*Accès aux*

Dans l'UE comme dans les autres régions industrialisées, les progrès enregistrés dans les traitements à base d'antirétroviraux (ARV) associés à d'autres éléments curatifs et de

<sup>10</sup> ONUSIDA (2001) Le point sur l'épidémie de sida, Genève

<sup>11</sup> Fiche de données d'ONUSIDA à propos du VIH/sida et du développement, pour l'UNGASS, juin 2002, Genève

*traitements* bien-être font que le demi-million de séropositifs que compte l'Europe occidentale continuent de mener une vie active et productive. ONUSIDA estime que sur les 28,5 millions de personnes affectées en Afrique subsaharienne, moins de 30.000 ont accès à des traitements ARV. En Afrique, l'incidence du sida sur l'espérance de vie est particulièrement alarmante. D'après les chiffres publiés par ONUSIDA en 2001, l'espérance de vie à la naissance au Botswana, au Malawi, au Mozambique et au Swaziland serait descendue sous les 40 ans. Au Botswana, une personne sur trois est séropositive.

*Accès à des médicaments à un prix abordable*

Les pays en développement n'ont même pas accès aux médicaments de base pour traiter des infections opportunistes comme la tuberculose. Il y a pénurie d'infrastructures d'appui dans le Sud, où les installations sanitaires doivent se battre pour obtenir des médicaments génériques de base. Le VIH/sida est également un problème commercial : l'industrie pharmaceutique est l'une des plus concentrées avec un marché dominé par quelques sociétés transnationales. Celles-ci ont breveté de nombreux traitements du VIH/sida pour avoir le contrôle exclusif de leur production, de leur commercialisation et de leur vente. Le coût des antirétroviraux est inabordable pour la plupart des ressortissants des PVD qui en ont le plus besoin.. Nous saluons néanmoins la récente déclaration de l'OMC à propos des ADPIC et de la santé publique comme un jalon important dans la reconnaissance de la prééminence des préoccupations de santé publique sur la propriété industrielle. Cette déclaration ouvre la porte à une production de médicaments locale par les pays en développement ou à leur importation à un coût moindre depuis un autre pays en développement ayant une capacité de production. Nous sommes néanmoins déçus que la déclaration de l'OMC ne s'applique qu'à une gamme de médicaments aussi restreinte.

*Accroître la remise de la dette pour dégager des fonds qui permettront d'améliorer les systèmes de soins de santé*

Il faut conjuguer prévention et traitement si l'on veut faire reculer la pandémie de VIH/sida en Afrique subsaharienne. L'exemple ougandais nous montre ce qu'il est possible de faire. Par un appui à des programmes d'éducation et de prévention et grâce à un leadership politique fort, la prévalence du VIH et le nombre de nouveaux cas d'infection ont diminué en Ouganda. Nos réseaux se félicitent de la déclaration faite par l'O.U.A. à Abudja en 2001, dans laquelle les Chefs d'Etat africains s'engagent à consacrer au moins 15% de leur budget annuel à l'amélioration de leurs secteurs sanitaires. Nous pensons que la remise de la dette est un important moyen de dégager des fonds qui pourraient servir à améliorer les systèmes de soins de santé en Afrique et que les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) devraient donner la priorité aux programmes de lutte contre le VIH/sida.

#### *Recommandations :*

- **Il faudrait trouver des ressources humaines et financières, nouvelles et supplémentaires, dans le cadre d'une approche multisectorielle et favorable aux pauvres, vouée à la prévention, aux soins (notamment par la mise à disposition des médicaments essentiels et de thérapies antirétrovirales) et à la sensibilisation du public.**
- **L'UE devrait contribuer à la lutte contre la pandémie du VIH/sida par un appui à des stratégies locales et nationales dans lesquelles s'inscrivent des programmes de prévention et de soins complets, efficaces et fondés sur les communautés, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux personnes vulnérables et aux orphelins. Les parties prenantes de la société civile, et notamment les personnes qui vivent avec le VIH/sida, doivent être pleinement associées à l'élaboration de ces stratégies.**
- **L'UE devrait veiller à ce que le Fonds mondial pour la santé crée des conditions d'accès réalistes et réalisables pour les gouvernements, les ONG, les groupements de personnes vivant avec le VIH/sida, et renforce la capacité des gouvernements nationaux à utiliser efficacement le Fonds afin de répondre aux besoins de tous ceux qui sont affectés.**

- **Les dirigeants de l'UE devraient d'urgence tenir l'engagement pris en juin 2001 devant l'Assemblée générale des Nations unies, selon lequel ils allaient répondre aux problèmes de sida et de conflits par une aide humanitaire aux populations affectées et déplacées, en accordant une attention particulière aux femmes.**
- **L'UE devrait considérablement accroître les ressources qu'elle alloue au développement de vaccins et d'antirétroviraux adéquats, qui devront être accessibles et abordables pour le plus grand nombre de personnes possibles, surtout parmi les plus pauvres. La même remarque s'applique à l'approvisionnement en médicaments génériques destinés aux maladies opportunistes telles que la tuberculose.**
- **Nous soutenons la résolution adoptée en 2001 par les Chefs d'Etat africains, visant à consacrer au moins 15% de leur budget annuel à l'amélioration des systèmes de soins de santé ; nous les exhortons à accroître les montants alloués aux actions menées pour sensibiliser et informer correctement la population à propos du VIH/sida.**

## COMMERCE

### *Commercé et pauvreté*

Le commerce et le développement durable sont fondamentalement des questions de justice économique et sociale. En théorie, le commerce international pourrait favoriser la croissance et contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (ODM), à condition qu'il y ait des règles et des structures qui veillent à ce que les dividendes commerciaux soit plus équitablement répartis au sein des pays et entre ceux-ci. L'actuel système de règles commerciales va toutefois à l'encontre des intérêts des pays les plus pauvres, et en particulier des pays d'Afrique. Dans nombre de secteurs, ces règles ne sont en outre pas assez souples pour permettre aux pays pauvres de développer et de mettre en œuvre une politique commerciale cohérente avec les objectifs à court et à moyen terme de la lutte contre la pauvreté. Nous demandons par conséquent que soit de toute urgence mis en place un nouveau système de règles commerciales, qui mette enfin le commerce au service de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

### **L'Afrique, l'Europe et le commerce international**

#### *L'Afrique face à la libéralisation du commerce mondial*

L'Afrique représente 12 pour cent de la population mondiale mais 1 pour cent seulement de ses exportations, soit l'équivalent actuel d'un quart de la part détenue dans les années 1970. Trois quarts des exportations africaines sont constituées de produits de base dont la valeur a chuté au cours de ces dernières années, entraînant une forte paupérisation. Cette érosion de la part africaine dans le commerce mondial entre les années 1970 et 1993 équivaut à une perte de revenus annuelle de l'ordre de 68 milliards de dollars US<sup>12</sup>. Confrontés à une conjoncture commerciale internationale de plus en plus hostile, les pays africains sont en outre intensément pressés par les institutions financières internationales, l'OMC et par les bailleurs de fonds de libéraliser leurs marchés de biens et de services. Or sans infrastructure adéquate les rattachant aux marchés de manière significative – que ce soit par les transports, les systèmes de micro crédit, l'éducation ou l'information – les pauvres ne peuvent tout simplement pas tirer parti des nouvelles opportunités qu'un commerce accru pourrait en principe leur offrir. La facture est bel et bien pour eux, mais pas les avantages.

#### *Les politiques agricole et commerciale de l'UE, le dumping*

Face aux marchés africains, les marchés européens restent relativement protégés par une série de barrières tarifaires et non tarifaires dans les secteurs potentiellement les plus intéressants à l'exportation (produits agricoles simples et à valeur ajoutée), surtout vis-à-vis des importations non-PMA et des produits à valeur ajoutée. Certaines politiques intérieures de l'Union, à commencer par sa politique agricole commune, ont en outre des effets désastreux pour les pays tiers. Les pays riches subventionnent leurs produits agricoles à hauteur de 1 milliard de dollars par jour<sup>13</sup>, créant une surproduction massive de produits agricoles qui sont ensuite « dumpés<sup>14</sup> » sur les marchés africains. Cette pratique fait baisser les prix des marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Les petits exploitants, qui appartiennent souvent aux couches les plus pauvres de la population, se voient contraints de concurrencer des produits fortement subventionnés en provenance de l'UE ou d'autres pays développés. Il est donc essentiel que l'UE réforme sa politique agricole commune en profondeur par des mesures de réduction de toutes les subventions à l'exportation et l'arrêt des subventions aux exportations agricoles et des pratiques de dumping.

<sup>12</sup> « *Can Africa Claim the 21<sup>st</sup> Century* » (*L'Afrique pourra-t-elle prendre sa juste place au XXI<sup>ème</sup> siècle*), 2000, Banque mondiale, Washington

<sup>13</sup> « *Rigged Rules and Double Standards in International Trade* », Oxfam International, mai 2002, voyez [www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk).

<sup>14</sup> Ecoulés à un prix de vente inférieur au prix de revient.

## Commerces libres et économies ouvertes sur l'extérieur

*Commerces libres*  
... Dans la Déclaration du Caire (avril 2000), les dirigeants d'Afrique et de l'UE se félicitent des progrès accomplis par de nombreux pays africains en vue d'ouvrir davantage leurs économies sur l'extérieur, mais confirment que l'actuelle tendance à la libéralisation pose de sérieux problèmes pour les pays africains, alors que la part de l'Afrique dans le commerce mondial diminue de manière constante. Ils soulignent également la nécessité de définir des politiques qui inversent la tendance actuelle à la marginalisation des pays africains dans l'économie mondiale. Le NOPADA (nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) comme l'Accord de partenariat UE-ACP de Cotonou doivent tous deux contribuer à l'ouverture des marchés africains. Un des axes du NOPADA consiste d'ailleurs à améliorer l'accès des marchés africains à leurs homologues européens et nord-américains par la levée des barrières commerciales dans ces deux régions.<sup>15</sup>

*...ou commerces réglementés*  
Tout cela est en phase avec le paradigme néo-libéral ambiant, qui préconise l'adoption par tous les pays en développement de politiques commerciales libérales dans le cadre d'un modèle de croissance économique orienté à l'exportation. Ce modèle n'est pas et n'a jamais été une panacée pour l'éradication de la pauvreté, principal objectif de la politique de développement de l'UE. Dans les faits, un commerce libre et ouvert tend souvent à accroître la pauvreté. Ce dont les pays pauvres ont besoin, c'est d'un commerce réglementé, avec la protection nécessaire lorsque des industries se construisent et une ouverture progressive lorsque les bonnes conditions (et pas seulement les bonnes politiques) sont mises en place.<sup>16</sup> C'est le modèle appliqué avec succès tant par l'Europe que par les pays en développement qui ont réussi et que l'on surnomme généralement les « Tigres » asiatiques.

*Accès libres pour les PMA*  
Entre-temps, l'UE a lancé son initiative « Tout, sauf des armes » en faveur des PMA, qui donne un accès en franchise de douane à tous les produits, sauf les armes, sur les marchés de l'Union. En dépit de cette initiative, qui prévoit en outre de longues périodes d'accès progressif pour le riz, le sucre et la banane, une série de barrières non tarifaires continuent de fermer la porte des marchés de l'Union aux exportations africaines. Sans oublier non plus que les Etats africains attendent toujours la simplification des règles d'origine promise par l'UE au Caire. Et pour couronner le tout, l'accès en franchise de douane accordé aux PMA est en train de se faire rogner les ailes par la réforme de la PAC : la proposition de réduction de 50% du prix du riz communautaire, par exemple, va fortement réduire la valeur de l'accès préférentiel.

Il faut admettre, cependant, qu'un meilleur accès au marché ne résoudra pas tous les problèmes. Dans tous les cas de figure, seuls les pays africains ayant une forte capacité d'exportation et les moyens de répondre à des exigences sanitaires et de sécurité de plus en plus draconiennes pourront éventuellement bénéficier de conditions commerciales plus équitables. Le nœud du problème africain dans le système mondial du commerce, c'est que l'OMC sur un plan mondial et l'UE sur un plan régional obligent l'Afrique à lever ses protections commerciales dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'agriculture, ce qui engendre une plus grande insécurité économique et alimentaire. Le modèle de commerce libre et de croissance orientée à l'exportation prôné par l'UE oublie que de

<sup>15</sup> Pour une analyse et une critique complètes du NOPADA, voyez le document du Conseil sud-africain des églises (SACC) et de la Conférence épiscopale catholique d'Afrique australe (SACBC) : « *Un-blurring the vision: An assessment of the New Partnership for Africa's Development* ». Voyez également le document CIDSE-Caritas Internationalis, « *Une approche participative des partenariats pour le développement de l'Afrique* », juin 2002 (<http://www.cidse.org/pubs/nepadfre.pdf>)

<sup>16</sup> La définition des conditions avant l'ouverture des marchés est chronologiquement essentielle. Joseph Stiglitz écrivait récemment que les pays doivent d'abord s'occuper des contraintes du côté de l'offre, afin que les nouveaux emplois et les nouvelles possibilités de revenus se créent plus vite que le processus de libéralisation ne détruit les emplois dans les industries protégées. Voyez Joseph Stiglitz, « *Globalisation and its Discontents* », 2002, p.73

nombreux pays africains tentent de régler leur problème de sécurité alimentaire par des mesures d'aide à l'agriculture de subsistance et à une petite production destinée au marché local. Or il faut protéger ce type de production de la concurrence déloyale des produits subventionnés venant de l'UE et d'autres pays développés comme les USA.

*Dépendance vis-à-vis des exportations de l'UE*

L'UE a toujours cherché à démontrer que ses politiques d'exportation permettaient aux consommateurs des pays en développement de trouver des denrées alimentaires bon marché. C'est ignorer cependant que cette stratégie laisse les pays récipiendaires à la merci de fluctuations extérieures des prix des denrées. Privés de secteurs agricoles nationaux durables, les pays en développement dépendent d'importations qui contreviennent à leurs normes alimentaires, nutritionnelles, environnementales et culturelles.

### **Négociations en vue de nouveaux accords commerciaux entre l'UE et les ACP**

*Créer les conditions permettant d'intégrer l'économie mondiale tout en faisant avancer la lutte contre la pauvreté*

Le 27 septembre 2002, les Etats membres de l'UE et 77 pays ACP entameront un cycle de négociations quinquennal qui doit aboutir à la mise en place de nouveaux accords commerciaux entre l'UE et les ACP. D'après l'article 37(1) de l'Accord de Cotonou, des « accords de partenariat économique » (APE) seront négociés entre l'UE d'une part et des groupements régionaux de l'Afrique subsaharienne, du Pacifique et des Caraïbes, d'autre part.<sup>17</sup> En juin 2002, l'UE et les ACP ont adopté leurs mandats de négociation respectifs.<sup>18</sup> En mars 2002, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a en outre adopté la *Déclaration du Cap sur les prochaines négociations commerciales ACP-UE*. La CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi partagent l'avis de la déclaration lorsqu'elle estime que les prochaines négociations devront absolument préciser les conditions dans lesquelles les économies africaines peuvent réellement intégrer le marché mondial d'une manière qui fasse avancer la lutte contre la pauvreté. Malgré l'enthousiasme de l'UE pour les accords de partenariat économique, on ne sait toujours pas avec précision comment les nouveaux accords commerciaux fondés sur un libre-échange réciproque pourront réellement contribuer à transformer les économies des ACP au point de créer les conditions propices à une intégration économique dans laquelle des formes durables d'un développement centré sur la lutte contre la pauvreté seraient promues en Afrique.

### **Traitement spécial et différencié (TSD) au sein de l'OMC**

*De la nécessité d'un TSD basé sur des critères de développement*

Le TSD est un mécanisme qui doit aider les pays en développement à appliquer des politiques commerciales leur permettant de réaliser leurs objectifs de développement. Les leçons du passé montrent qu'il est essentiel pour les pays en développement membres de l'OMC de conserver et d'accroître leur capacité de recours à un large éventail d'instruments politiques commerciaux. Le TSD doit être conçu de manière à leur ouvrir et à les pousser dans cette voie ; le recours aux dispositions du TSD doit se fonder sur des critères de développement plutôt que sur des laps de temps arbitraires. Alors que les pays européens et de l'OCDE n'ont cessé de prôner des approches « à deux vitesses » des règles commerciales au sein de l'OMC lorsqu'il en allait de leur intérêt - cf. l'Accord sur l'agriculture par exemple - ils semblent plutôt impatients de limiter ce type d'approche dans le cas du TSD. Il est inacceptable que les pays riches dénie aux pays en développement le droit à un assouplissement des politiques commerciales alors qu'ils se sont eux-mêmes échinés à préserver leurs propres assouplissements, souvent au détriment des pays en développement. Sans engagement obligatoire, légalement contraignant et exécutoire de la part de tous les membres de l'OMC à mettre en œuvre un TSD efficace, toute perspective d'un « cycle du

<sup>17</sup> Les accords de partenariat économique ne sont pas la seule alternative offerte aux pays ACP. En 2004, les Etats qui ne souhaitent pas s'engager dans un accord de ce type se verront proposer d'autres accords commerciaux. S'il est un fait que tout nouvel accord commercial devra être compatible avec l'OMC, on ne connaîtra pas les implications précises de cette compatibilité avant janvier 2008, date à laquelle les accords conclus entre les ACP et l'UE entreront en vigueur.

<sup>18</sup> La CIDSE, en collaboration avec d'autres réseaux d'ONG de développement établis à Bruxelles, a fait une analyse critique du projet de mandat de l'UE. Voyez [www.cidse.org/pubs/CIDSEMandate.pdf](http://www.cidse.org/pubs/CIDSEMandate.pdf)

... et d'une protection aux frontières

développement » ne sera que poudre aux yeux. La première mesure à prendre par l'UE sera d'entériner la proposition d'inclusion d'un « volet développement » dans l'Accord sur l'agriculture, à titre d'exemple d'un TSD exécutoire qui octroie certains assouplissements aux pays en développement afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs de développement et protéger les exploitants agricoles vulnérables. A cela devront peut-être s'ajouter d'autres mesures frontalières en faveur des pays en développement, comme des droits de douane ou des quotas – dont les niveaux pourraient être liés aux montants des subventions agricoles communautaires. Ceci pourrait se négocier dans le cadre de l'OMC, pendant le cycle de Doha qui doit en principe s'achever en 2005.

Discrimination positive à l'égard des PMA

Le TSD devrait en outre prévoir une discrimination positive à l'égard des PMA, pour garantir à ceux-ci le maintien de leur droit à des préférences commerciales non réciproques. D'après le mandat de négociation de l'UE, les PMA (qui représentent plus de la moitié des pays ACP - la majorité absolue en Afrique) ne se verraient accorder de traitement spécial qu'en termes de *sursis* dans la mise en œuvre et de *rythme plus lent* dans la suppression des tarifs.

### Accès au marché et barrières non commerciales

Libre accès pour tous les produits ACP

La *Déclaration du Cap sur les prochaines négociations commerciales ACP-UE*, que nous avons évoquée précédemment, demande que l'on veille à ce qu'aucun pays ACP ne voie ses conditions d'accès au marché de l'UE, telles qu'elles sont actuellement fixées par l'accord de Cotonou, se détériorer du fait d'un nouvel accord. Plutôt que de promettre une amélioration des conditions d'accès à ses marchés pour les produits originaires des pays ACP (cf. le mandat de l'UE), l'UE devrait accorder un accès à son marché en franchise de douane pour tous les produits originaires des Etats ACP. Nous saluons l'intention de l'UE d'accorder des quotas et un accès sans tarifs à toutes les importations venant des pays ACP, y compris aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements, et de s'attaquer au problème de l'escalade des prix des produits manufacturés. Comme il faut s'attendre à une opposition de la part des pays en développement non-ACP, l'UE et ses partenaires des ACP devraient chercher à obtenir de l'OMC les autorisations et dérogations nécessaires à l'octroi de conditions d'accès au marché aussi privilégiées pour les ACP.

Normes et règles d'origine

Par ailleurs, avec tout le respect dû au souci constant de l'UE d'éviter qu'un pays tiers n'abuse des dispositions commerciales préférentielles, il conviendrait d'examiner les modalités d'application des dispositions relatives aux règles d'origine de manière à favoriser les nouveaux investissements dans les pays ACP. Il conviendrait en outre de concevoir et d'appliquer des mesures réglementaires qui minimisent les surcoûts économiques imposés aux petits producteurs et exportateurs des ACP. L'UE devrait initier des consultations sur l'application des normes sanitaires et phytosanitaires et d'autres règlements, qui sont autant d'obstacles aux exportations des ACP, afin de faciliter celles-ci.

### Accès au marché et capacité d'offre

De la nécessité de programmes efficaces qui répondent aux contraintes rencontrées du côté de l'offre

Un accès total au marché de l'UE pour l'ensemble des produits de tous les pays ACP ne servira pas à grand-chose si l'on n'aborde pas sérieusement la question des contraintes du côté de l'offre. Ces contraintes, au rang desquelles figure le manque d'infrastructures et de services adéquats, entravent l'accès aux marchés locaux et régionaux. Il faut donc développer des programmes d'aide spécifiques à chaque pays, coordonnés et intégrés, qui aillent au-delà des instruments et approches actuels, fruit des accords de coopération ACP-UE en vigueur. Nos réseaux soutiennent la *Déclaration du Cap* dans son appel à un examen systématique des succès et des échecs des programmes qui existent actuellement en la matière, afin de vérifier l'efficacité des divers types d'interventions dans des circonstances différentes ainsi qu'à une révision des accords institutionnels existants, de manière à

étendre l'aide pour identifier les mécanismes institutionnels qui se seront révélés les plus efficaces.

*S'atteler aux difficultés spécifiques que rencontrent les femmes*

Dans de nombreux pays ACP, les femmes se heurtent à des difficultés spécifiques lorsqu'elles tentent d'accéder aux ressources économiques essentielles à leur véritable intégration dans un environnement commercial libéralisé. Aussi demandons-nous que soient mis en place des programmes qui s'attellent à ces contraintes, qui tiennent compte des inégalités entre les sexes et cherchent systématiquement à améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques. Pour régler ce problème de contraintes, il faudra tenir compte des effets de l'introduction d'une forme de réciprocité dans les relations commerciales avec l'UE sur les industries naissantes des pays ACP, afin d'éviter que des secteurs offrant des possibilités de croissance et de développement structurel soient condamnés. Une aide supplémentaire sera également nécessaire pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays ACP à traiter des questions liées au commerce : il conviendra donc de fournir une aide financière et technique sûre et chiffrée.

**Recommandations :**

- **L'UE devrait réformer sa politique agricole commune de manière à minimiser ses répercussions négatives pour l'agriculture des pays en développement. L'UE devrait réduire ses subventions agricoles, notamment par l'arrêt immédiat des subventions aux exportations agricoles et des pratiques de dumping.**
- **Les mesures de traitement spécial et différencié devraient être rendues obligatoires, légalement contraignantes et exécutoires via le mécanisme de règlement des litiges de l'OMC. Dans un premier temps, l'UE devrait soutenir l'introduction rapide de propositions telles que celle d'un « Volet développement » dans l'Accord sur l'agriculture. Les règles commerciales de l'agriculture devraient être revues pour que les pays en développement puissent couvrir leurs besoins développementaux, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le développement rural et la production d'aliments de base.**
- **L'UE devrait instituer des quotas et un libre accès à ses marchés pour toutes les importations en provenance des pays ACP, simplifier les règles d'origine et limiter les autres barrières non commerciales qui interdisent l'entrée des produits ACP sur le marché communautaire, en particulier dans les secteurs potentiellement les plus intéressants à l'exportation (produits agricoles manufacturés ou semi-manufacturés).**
- **L'UE devrait redoubler d'efforts afin de soutenir des programmes dont l'objectif est d'améliorer la capacité d'offre des Etats ACP, et notamment les programmes qui aident ces pays à répondre à des exigences sanitaires et de sécurité de plus en plus draconiennes.**
- **L'UE devrait s'efforcer de mieux répondre aux difficultés spécifiques que rencontrent les femmes qui tentent d'accéder aux ressources économiques essentielles à leur véritable intégration dans un environnement commercial libéralisé.**

## FINANCES

### *Il faut des ressources additionnelles*

L'aide publique au développement à destination de l'Afrique est passée de l'équivalent de 11 % du PNB du continent, en 1994, à seulement 5 % (14,2 milliards de dollars), en 1997<sup>19</sup>. Au Caire, les représentants africains et européens ne sont tombés d'accord que sur un « maintien » des flux d'APD, alors qu'ils réaffirmaient par ailleurs leur engagement à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Sans ressources additionnelles, l'Afrique ne pourra certainement pas se développer à un rythme lui permettant d'aider un grand nombre de ses habitants à sortir de la pauvreté.

### *L'objectif de 0,7% – une norme minimale*

Nos réseaux se félicitent de la décision prise par l'UE de porter son taux moyen d'APD de 0,27% à 0,39% du PNB d'ici 2006, tous les Etats membres visant à atteindre un seuil minimum de 0,33 % pour cette même année.<sup>20</sup> Tout cela reste néanmoins fort éloigné de l'objectif international de 0,7%, qu'il convient d'ailleurs de considérer comme une norme minimale plus que comme un plafond. Le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède ont déjà atteint cet objectif, l'Irlande compte bien y arriver en 2007, la Belgique en 2010 et la France en 2012<sup>21</sup>.

### *Aide déliée*

L'aide au développement est souvent « liée » : en d'autres termes, elle n'est accordée qu'à la condition que les fonds servent à l'achat de biens et de services dans le pays donateur. La CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International appellent à un déliement de l'aide et demandent à l'UE de poursuivre la mise en œuvre d'un mécanisme d'aide déliée, tel que le recommandait en 2001 le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

### *Harmonisation de l'aide*

S'agissant de l'harmonisation de l'aide, nous souscrivons à l'accord du Caire lorsqu'il dit que les procédures doivent être harmonisées afin de réduire des coûts de transactions pesants, résultant de systèmes de gestion et de comptabilité parallèles des bailleurs de fonds. Nous nous félicitons que l'UE ait annoncé son intention de prendre des mesures concrètes en vue de coordonner l'harmonisation de ses procédures et de ses politiques d'ici 2004.

## Solutions alternatives pour mobiliser des ressources

### *Une taxe sur les transactions en devises*

Nos réseaux plaident pour une taxe dite « taxe sur les transactions en devises » (TTD), dont l'application permettrait de dégager des recettes qui seraient consacrées à des fins de développement social et durable, pour stabiliser les marchés financiers et se prémunir des crises de change majeures. Elle permettrait également un réajustement de la taxation du capital par rapport à celle du travail.

### *Des études de faisabilité de la TTD sont en cours*

En octobre 2000, l'Assemblée paritaire UE-ACP a voté une résolution demandant « aux grands pays industrialisés et notamment, à l'Union européenne de mettre en œuvre une taxe sur les transferts de capitaux telle qu'elle a été proposée par le Professeur Tobin ». En 2001, sous la présidence belge de l'UE, le conseil des ministres des finances (ECOFIN) a chargé la Commission européenne de commanditer une étude sur les *Réponses aux défis de la globalisation*, y compris la TTD, dont les résultats ont été publiés en février 2002<sup>22</sup>. C'est ce rapport qui a servi de base à la position défendue par l'UE devant la Conférence des Nations unies sur le financement du développement en mars 2002. Suite à ce rapport, le gouvernement

<sup>19</sup> CEA / Commission économique pour l'Afrique, 2000

<sup>20</sup> Déclaration de S.E. José Maria Aznar, Président du gouvernement espagnol au nom de l'Union européenne : <http://www.un.org/ffd/statements/aznarE.htm>

<sup>21</sup> Déclaration de Jacques Chirac lors du Sommet des Nations unies pour le développement durable, Johannesburg, septembre 2002: [www.elysee.fr/actus/dep.htm](http://www.elysee.fr/actus/dep.htm)

<sup>22</sup> Cette étude peut-être téléchargée à l'adresse Internet: [www.globalpolicy.org/soecon/un/unctad/2002/0228euglobal.htm](http://www.globalpolicy.org/soecon/un/unctad/2002/0228euglobal.htm)

allemand a présenté une étude sur « la faisabilité de la TTD au niveau de l'UE<sup>23</sup> lors d'un événement en marge de Monterrey.

Au Parlement européen (PE) l'Intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation » a organisé une audition sur la taxe Tobin en 2001 et le PE a commandité une étude qui a été publiée en mars 2002.<sup>24</sup>

Au niveau des Etats membres, l'Assemblée nationale française a adopté un amendement à la loi de 2002 sur les finances, relatif au principe de taxation des transactions en devises<sup>25</sup>, ce qui veut dire que la TTD pourrait être appliquée, mais uniquement au plan européen. La Belgique s'est engagée dans la même voie.

### **Recommandations :**

- **Nous demandons instamment à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Espagne, à la Finlande, à la Grèce, à l'Italie, au Portugal et au Royaume-Uni de porter leurs flux réels d'APD à 0,7% de leur PNB le plus rapidement possible dans le cadre d'un échéancier bien précis, et d'ici 2007 au plus tard. Un objectif minimum compris entre 0,15 et 0,20% du PNB devrait être mis à la disposition des pays les moins avancés (PMA), dont trente-quatre sont situés en Afrique.**
- **L'aide au développement devrait être déliée. Les prêts devraient être remplacés par des donations, surtout lorsqu'il s'agit de réagir à situations d'urgence, d'investir dans la reconstruction après un conflit ou de réparer les dégâts sociaux consécutifs à une crise économique.**
- **Les procédures devraient être harmonisées afin de réduire des coûts de transaction pesants, résultant de systèmes de gestion et de comptabilité parallèles des bailleurs de fonds.**
- **L'UE et ses Etats membres devraient poursuivre leur recherche de sources originales de financement et continuer d'appuyer les efforts de mise en œuvre d'une taxe sur les transactions en devises à l'échelon européen.**

## **Un allègement plus important de la dette**

*Les dettes irrécouvrables sont un défi moral*

De nos jours, la dette internationale entrave considérablement le développement humain en forçant les pays les plus pauvres à utiliser leurs maigres ressources à des fins autres que la satisfaction des besoins de développement humain les plus élémentaires. La dette extérieure est un enjeu politique complexe doublé d'un profond défi moral, qui tient à l'influence néfaste des dettes irrécouvrables des pays les plus pauvres sur la dignité, les droits humains et le bien-être de femmes, d'hommes et d'enfants parmi les plus vulnérables du monde.

*La principale faille de PPT2*

L'allègement de la dette est une forme de flux de ressources rationnelle et efficace. Il constitue une entrée financière qui soutient et accroît les budgets des gouvernements africains. Il faut d'urgence accroître le montant des allègements et élargir le groupe des pays éligibles à l'annulation de la dette. Pour la CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International, la principale faille de l'actuel mécanisme officiel d'allègement de dette - *l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés* (dénommée Initiative PPT2) - tient à la façon dont il aborde le calcul de la remise de la dette. Les dates butoirs imposées par certains créanciers de manière arbitraire subordonnent l'objectif de viabilité de la dette à l'opinion que ces créanciers peuvent avoir de ce

<sup>23</sup> « *Study on the feasibility of a tax on foreign exchange transactions* », par le Prof. Paul Bernd Spahn, février 2002, téléchargeable à l'adresse: <http://www.wiwi.uni-frankfurt.de/professoren/spahn/tobintax/>

<sup>24</sup> « *The Feasibility and Impact of Taxation for Development Assistance on International Capital Transactions* », Direction générale pour la recherche du Parlement européen, Development Series DEVE 104EN, mars 2002

<sup>25</sup> <http://www.attac.org/indexfr/index.html>.

<sup>26</sup> Les créanciers - et surtout le Japon, l'Allemagne et la France - ont dilué les flux de ressources issus de l'allègement de la dette au titre de PPT2. Ce groupe s'en tient à l'idée que l'annulation de la dette ne peut porter que sur les dettes

qui peut être considéré comme une dette éligible<sup>26</sup> tandis qu'ils évaluent les futurs seuils de viabilité de la dette à partir de postulats trop optimistes<sup>27</sup>. On estime en outre que la réduction réelle du service de la dette pour les PPTE éligibles se situe en moyenne entre 27 et 33%. Ce niveau de réduction n'apportera pas les montants additionnels nécessaires pour relever le défi de l'éradication de la pauvreté.

**Recommandations :**

- **Les analyses de viabilité de la dette devraient se concentrer sur les recettes dont disposent réellement les gouvernements pour les comparer au coût du financement des programmes de réduction de la pauvreté. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourrait envisager d'allouer les recettes publiques restantes au service de la dette. Avec les objectifs de développement pour le Millénaire, la communauté internationale s'est fixé des objectifs précis en matière de réduction de la pauvreté et doit par conséquent veiller à se donner les moyens de ses ambitions.**
- **A supposer que les gouvernements africains conservent le même niveau de recettes propres pour financer les objectifs de développement internationaux, la plupart d'entre eux devraient alors se voir accorder une annulation de leur dette à 100 %, et les pays à revenu intermédiaire des allègements allant de pair avec des flux d'aide additionnels.**

**Il faut envisager une « procédure d'arbitrage équitable et transparente »<sup>28</sup>**

Au cours des deux dernières décennies, les perspectives économiques de nombreux pays en développement ont été contrariées par la crise de la dette. Pour y répondre, les créanciers ont mis en place une série de mécanismes fragmentaires et finalement insatisfaisants. Depuis les années 80, plusieurs solutions ont été avancées par les créanciers commerciaux (ce que l'on a appelé l'initiative Brady), par les créanciers souverains (avec divers dispositifs du Club de Paris) et, plus récemment, au travers de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). Les années 90 ont également vu l'apparition de crises d'endettement plus graves et plus fréquentes pour les pays à revenu intermédiaire. On assiste aujourd'hui à une diversification des créanciers associés aux tentatives de restructuration (dont des banques, des émetteurs d'obligations et des financiers du commerce). L'action et la coordination collectives sont d'autant plus difficiles à obtenir. La montée des dépenses du secteur public et la complexité des opérations de sauvetage du secteur privé n'ont fait qu'accentuer les pressions en faveur d'une approche plus globale et d'un partage du fardeau entre créanciers, s'agissant notamment du coût du sauvetage des créanciers du secteur privé. C'est ce qui a conduit le FMI à proposer un mécanisme de restructuration de la dette souveraine (le SDRM, en anglais), qui applique les procédures habituelles d'insolvabilité des particuliers et des entreprises à des Etats souverains.

---

accumulées avant la date butoir, c.-à-d. avant que le pays ne sollicite pour la première fois le Club de Paris en vue d'un allègement de sa dette. L'annulation à 100% des dettes se limite donc uniquement aux dettes antérieures à cette date.

<sup>27</sup> Le seuil de la VAN de la dette d'un PPTE est déterminé par un calcul prévisionnel des revenus à l'exportation sur une base rétrospective. En effet, ce sont les revenus moyens à l'exportation des trois dernières années qui servent de base à la projection des revenus à l'exportation. Les fortes fluctuations des prix des biens collectifs mondiaux faussent cette prédiction des revenus escomptés et donc du futur seuil de viabilité de la dette.

<sup>28</sup> « Arguments en faveur d'une procédure d'arbitrage juste et transparente », document de référence conjoint CIDSE/Caritas Internationalis, septembre 2002

En tant qu'organisations de plaidoyer et de développement international préoccupées par les répercussions désastreuses des crises de la dette sur les pauvres, voici longtemps que nous demandons que la domination exercée par les créanciers sur le timing, le rythme et l'importance des mécanismes d'allégement de la dette « laisse la place à une procédure transparente de relations loyales et égalitaires entre créanciers et débiteurs ». La CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International considèrent qu'une telle « procédure internationale », qui instituerait des « cours d'arbitrage neutres », serait le meilleur moyen d'apporter une solution durable à ce problème.<sup>29</sup> Avec cette nouvelle initiative, le FMI entend fixer le premier rouage d'un mécanisme de traitement méthodique de la dette ; il semble toutefois ignorer les préoccupations essentielles des ONG qui sont : la participation de la société civile, la protection des besoins fondamentaux des débiteurs, la transparence du processus, la globalité (associer aussi les bailleurs de fonds du Club de Paris, par ex.).

#### **Recommandation :**

- **Il faudrait instituer une procédure d'arbitrage globale, équitable et transparente, ouverte à TOUS les pays débiteurs, et qui comprendrait quatre éléments essentiels : un panel d'arbitrage indépendant au pouvoir de décision contraignant, le droit pour tous les dépositaires d'enjeux et en particulier pour les représentants de la société civile d'être entendus, la protection des besoins fondamentaux du débiteur et un gel automatique du service de la dette dès l'ouverture du dossier. L'ensemble du processus, y compris les décisions prises par le panel d'arbitrage, devrait être public.**

#### **Réformer les DSRP et le rôle du FMI et de la Banque mondiale**

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont lancé une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté qui cadre l'ensemble des financements des bailleurs et l'allégement de la dette. L'obligation faite aux gouvernements bénéficiaires de rédiger des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) en échange d'un allégement de leur dette et d'un financement des bailleurs montre que l'on s'écarte peut-être enfin du système d'ajustement structurel marqué par la conditionnalité.

Nos réseaux ont en toute bonne foi admis que les DSRP créaient un cadre politique permettant d'instiller la voix et les intérêts des populations pauvres dans les processus décisionnels et politiques qui affectent le plus leurs vies. Notre évaluation préliminaire du cadre actuel et l'expérience des premiers pays qualifiés pour les DSRP nous amènent cependant à dire qu'il faudrait repenser certains aspects fondamentaux de ce cadre politique et que le FMI et la Banque mondiale devraient procéder d'urgence à une série de réformes, parmi desquelles : mettre fin au monopole décisionnel en matière d'approbation ou de rejet des stratégies de réduction de la pauvreté ; définir plus clairement ce que l'on entend par « croissance bénéfique pour les pauvres » ; modifier à la fois le concept et la pratique de l'ajustement structurel ; divulguer tous les documents liés aux DSRP et aux prêts d'ajustement structurel y afférents avant leur approbation ; faire de la participation de la société civile de même que de la contribution substantielle de cette dernière un critère de base de l'approbation des DSRP ; investir dans des programmes qui conduisent à renforcer la capacité des gouvernements et de la société civile à planifier et à mettre en œuvre des DSRP qu'ils se seront appropriés au plan national.

Nous considérons par ailleurs qu'il faut poursuivre d'urgence les efforts déjà entrepris afin d'élargir et de renforcer la participation des pays africains et d'autres pays en développement aux processus internationaux de prise de décisions, et notamment leur participation à des institutions telles que le FMI et la Banque mondiale.

<sup>29</sup> CIDSE & Caritas Internationalis, « Faire passer la vie avant la dette » (1998), p. 19

**Recommandation :**

- **Si elle veut que les DSRP soient clairement destinés à engendrer des résultats bénéfiques pour les pauvres, l'UE devrait user de son influence pour promouvoir une réforme urgente du rôle du FMI et de la Banque mondiale. L'UE devrait également user de son influence au sein des institutions financières internationales pour y promouvoir des efforts de réforme du FMI et de la Banque mondiale, en vue d'y élargir et d'y renforcer la participation des pays en développement.**

## GOUVERNANCE

La bonne gouvernance est une composante essentielle du développement durable. Mais le devoir et la nécessité de bien gérer les affaires publiques ne s'appliquent pas seulement aux pays en développement. La démission collective et forcée du Collège des Commissaires européens en 1999, suite à un rapport sur des dysfonctionnements, en est la preuve.

La gouvernance est un chantier relativement récent. Dans le contexte UE-ACP, elle fut l'une des questions les plus controversées dans les négociations de l'Accord de Cotonou, lorsqu'il fut décidé d'ajouter des critères de bonne gouvernance tels que l'absence de corruptions active et passive aux côtés des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit en tant « qu'éléments essentiels » du nouvel accord de partenariat. En d'autres termes, l'ensemble de l'accord pouvait être suspendu si l'on jugeait que ces critères avaient été enfreints (bien qu'en pratique, cela se traduise généralement pour le gouvernement incriminé par un gel de l'aide au développement de l'UE).

### Corruptions active et passive

Dans ses délibérations, l'UE a souvent oublié d'admettre que le concept de *bonne gouvernance* était complexe et revêtait de multiples facettes. L'UE se braque sur la corruption passive, dans une équation de la mauvaise gouvernance où la *bonne gouvernance* est souvent assimilée à « l'absence de corruption passive ». Si la corruption passive est en effet un problème de taille, elle n'est pas le seul élément d'une bonne gouvernance et doit être envisagée sous l'angle de la corruption active, celle de l'offre de pots de vins. Les tentatives de lutte contre la corruption passive dans des pays africains appauvris exigent un effort équivalent et concerté de lutte contre la corruption active dans les pays européens. La Convention de lutte contre la corruption (OCDE, 1999), signée par 34 grands pays industrialisés, considère le versement de pots de vins comme une infraction pénale, passible d'extradition. Elle ne connaît cependant ni l'application, ni les politiques, ni la publicité voulues. Dans le domaine de la finance internationale, une des mesures concrètes que l'UE et ses Etats membres pourraient prendre en l'absence d'avancées multilatérales dans ce vaste domaine consisterait à adopter une législation calquée sur le *Money Laundering Act* américain de 1999, dont l'objectif est d'éviter aux Etats-Unis de devenir un sanctuaire pour le blanchiment des fonds acquis grâce à la corruption ou de manière illicite.

### Soutenir le développement d'institutions et d'une gouvernance fortes

*L'UE devrait soutenir le renforcement des institutions dans les PVD afin d'améliorer la bonne gouvernance*

Durant les négociations de Lomé et par la suite, l'UE n'a jamais réussi dans ses relations avec l'Afrique à distinguer convenablement la bonne gouvernance de la mauvaise, cette dernière étant un problème auquel de nombreux pays africains sont confrontés. On ne saurait toutefois parler de bonne gouvernance de manière sensée sans s'intéresser aux immenses problèmes de capacités des pays en développement : la capacité de gérer les portefeuilles ministériels, de participer réellement à des négociations internationales complexes, de faire fonctionner un véritable appareil législatif et judiciaire, de disposer de fonctionnaires compétents et bien formés, d'avoir un système bancaire et financier rôdé et de pouvoir compter sur des services sociaux bien gérés. Autant d'éléments de bonne gouvernance pour lesquels les pays en développement, et surtout les plus pauvres d'entre eux, accusent bien souvent un net désavantage. Tout aussi important, le fait d'avoir de véritables contre-pouvoirs, tant au niveau du gouvernement que de la société civile d'ailleurs, capables d'analyser et de remettre en question les dossiers politiques fondamentaux. Si cette question de la bonne gouvernance importe vraiment pour l'UE, elle doit systématiquement contribuer à combler ces manques de capacités. Dans un tel

scénario, l'appui au renforcement des capacités de manière à accroître la bonne gouvernance constitue une réaction nettement plus appropriée qu'une approche purement punitive, derrière laquelle les donateurs se retranchent pour réduire leur aide au développement.

### **Une gouvernance à plusieurs niveaux et à plusieurs intervenants**

Pour critique qu'elle soit, la question de la bonne gouvernance doit faire l'objet d'un débat qui ne se limite pas aux cercles politiques ou gouvernementaux, mais qui s'étend à tous les citoyens qui tiennent à ce que les ressources de leur propre pays soient gérées de manière responsable, selon des principes de justice, d'équité et de dignité. Ce débat ne s'arrête d'ailleurs pas aux frontières de l'Etat. En cette ère de mondialisation, il conviendrait d'instaurer le plus rapidement possible une nouvelle architecture mondiale capable de gérer les affaires - politiques et économiques - du monde. Or c'est précisément un sujet sur lequel l'UE ne parvient pas pour l'instant à parler d'une seule et même voix. Le Livre blanc sur la gouvernance de l'UE est une initiative utile, non seulement pour améliorer la gouvernance interne de l'UE, mais aussi pour amplifier le rôle de l'UE dans la gouvernance mondiale.

#### ***Recommandations :***

- **L'UE devrait ouvrir un débat sur la bonne gouvernance qui, pour être sensé, supposerait que l'on précise et que l'on s'entende sur la définition du concept même de bonne gouvernance. Il conviendrait d'opérer une nette distinction entre mauvaise et faible gouvernance. L'UE devrait s'inquiéter au plus vite de l'inadéquation des salaires et de la piètre formation des agents de la fonction publique, qui sont autant de facteurs contribuant à cet état de faiblesse.**
- **La corruption active n'est pas la seule explication à la corruption passive, mais elle devrait être analysée et combattue avec la même rigueur que la corruption passive. Dans cet esprit, les entreprises devraient être avisées de l'existence d'une Convention de lutte contre la corruption de l'OCDE et des sanctions pénales qui l'accompagnent.**
- **Les Etats membres de l'UE devraient se doter d'une législation calquée sur le Money laundering Act américain de 1999, dont l'objectif est d'éviter aux Etats-Unis de devenir un sanctuaire pour le blanchiment des fonds acquis grâce à la corruption ou de manière illicite.**
- **L'UE devrait aider les pays en développement à accroître leur capacité de participation effective dans les forums internationaux.**

### **Le rôle de la société civile**

La société civile est un acteur essentiel de la gouvernance. Elle peut jouer un rôle très utile dans l'élaboration, mais pas vraiment dans la prise des décisions. « *Les groupes issus de la société civile* », comme le notent les chefs d'Etat et de gouvernement européens et africains réunis au Caire, « *sont des piliers importants d'une société démocratique et stable* ». Les participants au Sommet de 2000 reconnaissent en outre « *le rôle des ONG dans la création et le maintien d'une société civile dynamique* » et conviennent « *de garantir la participation pleine et entière de nos peuples au processus décisionnel* ».

***La participation est un droit et un devoir***

La CIDSE, Caritas Europa et Pax Christi International considèrent qu'une pleine participation des populations démunies est un facteur de réussite déterminant pour les programmes et les politiques qui affectent profondément leur vie. Nous considérons par ailleurs que toutes les parties prenantes ont le droit et le devoir de participer aux décisions qui affectent leurs foyers, leur communauté et leur nation. Ce faisant, ces personnes ne font qu'exercer leur droit à être les auteurs de leur propre développement. Elles passent

de plus en plus de structures définies par d'autres à une plus grande forme d'autodétermination.

La participation n'est réelle qu'à partir du moment où les participants ou détenteurs d'un processus politique sont en mesure d'y faire valoir leurs intérêts de manière adéquate. Ils doivent pour cela connaître les règles, savoir quelles sont les ressources disponibles pour la définition et l'élaboration d'une prise de position politique, avoir une expérience des processus de négociation politiques.

*Le NOPADA a oublié d'associer la société civile*

L'initiative NOPADA a été critiquée, surtout par les organisations de la société civile d'Afrique australe, comme un exemple classique de parachutage d'une décision, sans concertation avec la société civile. Comme le note la Conférence épiscopale catholique d'Afrique australe (SACBC) en 2002 : « *Le NEPAD a complètement oublié de consulter les communautés et les organisations de la société civile à propos de son processus et de son contenu. (...) Il n'est inspiré ni par le vécu, ni par les besoins ni par les connaissances des communautés qu'il est censé représenter dans une nouvelle vision du développement africain. Il ne peut y avoir de développement durable sans la participation des communautés affectées.* »<sup>30</sup>

#### **Recommandations :**

- **Dans sa coopération avec l'Afrique, nous appelons l'UE à veiller à ce que les personnes et groupes concernés soient véritablement associés à tous les programmes de coopération au développement.**
- **Les gouvernements des pays d'Afrique devraient intensifier le dialogue entre l'Etat et la société civile et, avec l'UE, créer les conditions qui permettent à la société civile de porter un regard critique sur les programmes de développement, la politique économique et la gouvernance politique.**

#### **Le processus d'élaboration des DSRP et la participation de la société civile**

*La participation de la société civile à l'élaboration des DSRP est une condition préalable à leur réussite*

Nous pensons que si les stratégies de réduction de la pauvreté veulent vraiment s'attaquer à des dimensions plus vastes de la pauvreté - notamment l'insécurité, la vulnérabilité, les inégalités entre les sexes, l'accès au travail, les avoirs et le bien-être - l'autonomisation et la participation des populations pauvres aux principaux processus décisionnels sont alors une condition préalable à leur efficacité.

Dans de nombreux pays africains, la société civile, formée de représentants des milieux scientifiques, culturels, des médias, des ONG, du secteur privé, des syndicats, des Eglises, etc., a activement contribué à la rédaction des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP). L'implication de la société civile dans la phase de mise en œuvre de ces stratégies est tout aussi nécessaire.

Les tentatives d'implication de la société civile dans l'élaboration des DSRP montrent que leur réussite dépend du respect de plusieurs impératifs. Il faut des accords précis avec la société civile concernant les procédures de participation. Suffisamment de temps doit être réservé à la participation au processus d'élaboration des DSRP et la liberté d'opinion et la liberté de la presse doivent être garanties.

Du point de vue des représentants de la société civile concernés, il importe également

<sup>30</sup> « *Unblurring the Vision An Assessment of the New Partnership for Africa's Development* », Conférence épiscopale catholique d'Afrique australe (SACBC), 2002, p.12

d'allouer des ressources suffisantes pour analyser et accéder à l'information, et pour mener des actions de lobbying et des campagnes. Il faut aussi donner du temps et de l'espace pour traiter ces informations, pour porter un regard critique sur les concepts politiques et pour élaborer des prises de positions indépendantes. Il faut enfin garantir un accès physique et légal aux débats publics.

**Recommandations :**

- **Des représentants de la société civile devraient participer aux futures réunions du groupe consultatif des donateurs.**
- **Il faudrait, au travers de programmes de formation, inculquer à des membres de la société civile les notions leur permettant de contribuer de manière avisée au dialogue sur les stratégies de réduction de la pauvreté.**
- **Il faudrait promouvoir une organisation et un maillage de la société civile de manière à faciliter et à renforcer le dialogue nécessaire.**

**Analyses et contrôle budgétaire**

La participation de la société civile à la formulation des budgets publics est un autre domaine d'implication de la société civile. Ici, les citoyens prennent part aux décisions portant sur la répartition des fonds publics ou proposent des alternatives budgétaires. Il faut tirer le meilleur parti de la complémentarité des connaissances et expériences respectives des organismes publics et des groupes issus de la société civile.

Dans plusieurs pays, les expériences sont recueillies dès les premières étapes du processus. Les budgets nationaux sont alors analysés et contrôlés. Les représentants de la société civile rédigent un document qui compare le plan de répartition budgétaire aux obligations sociales du gouvernement pour s'assurer que les secteurs sociaux ont été pris en compte correctement. Pour le suivi des dépenses budgétaires, les citoyens établissent une comparaison entre les dépenses budgétaires réelles et les montants prévus.

Un contrôle budgétaire réussi passe notamment par la présence d'intermédiaires compétents (des ONG, par exemple) qui disposent d'outils et de méthodes de contrôle qu'ils peuvent communiquer aux populations marginalisées (populations indigènes, pauvres, etc.). Des actions ciblées de renforcement des capacités et d'assistance organisationnelle seraient nécessaires à cet égard.

Les activités de contrôle peuvent également se décliner sous d'autres formes : liste de priorités dans les secteurs sociaux, analyse des programmes de développement spécifiques, et contrôle des indicateurs de pauvreté régionaux et nationaux et de leurs tendances.

**Recommandation :**

- **Avec l'aide de l'UE, il conviendrait de créer un cadre juridique qui favorise l'implication des citoyens dans des procédures participatives de contrôle budgétaire. Les gouvernements africains et européens devraient faciliter la participation de la société civile par l'introduction de mesures d'éducation civique et en offrant aux groupes issus de la société civile des possibilités de formation et les moyens d'y accéder.**

## RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

*Déclaration du Caire. Sommet Afrique-Europe (Le Caire, 3-4 avril 2000)*

[www.europa.eu.int/comm/development/eu\\_afr\\_bg/cairo\\_declaration\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/development/eu_afr_bg/cairo_declaration_en.pdf)

*Plan d'action du Caire. Sommet Afrique-Europe (Le Caire, 3-4 avril 2000)*

[www.europa.eu.int/comm/development/eu\\_afr\\_bg/cairo\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/development/eu_afr_bg/cairo_en.pdf)

*L'Afrique pourra-t-elle prendre sa juste place au XXI<sup>ème</sup> siècle (Can Africa Claim the 21<sup>st</sup> Century)*, 2000, Banque mondiale, Washington

*Arguments en faveur d'une procédure d'arbitrage juste et transparente. Document de référence conjoint CIDSE / Caritas Internationalis, septembre 2002.* [www.cidse.org/en/tg3/ftapfin.pdf](http://www.cidse.org/en/tg3/ftapfin.pdf)

*Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: Biannual Update of the Scoreboard to Review Progress on the creation of an area of "freedom, security, and justice" in the European Union ... COM (2002) 261(01).....*

[http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2002/com2002\\_0261en01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2002/com2002_0261en01.pdf)

*Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: Towards a Common Asylum Procedure and a uniform status, valid throughout the Union, for persons granted asylum - COM (2000) 757 final, November 2000, European Commission, Bruxelles*

[http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2000/com2000\\_0757en01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2000/com2000_0757en01.pdf)

*Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy*, by Paul Collier, Directeur du groupe de recherche développement, Banque mondiale, juin 2000.

[www.worldbank.org/research/conflict/papers/civilconflict.pdf](http://www.worldbank.org/research/conflict/papers/civilconflict.pdf)

*Financing Development Through Redistribution. Document de position CIDSE / Caritas Internationalis, septembre 2001.* [www.cidse.org/pubs/ffdpositionsept01.htm](http://www.cidse.org/pubs/ffdpositionsept01.htm)

*From Debt to Poverty Eradication – What Role for Poverty Reduction Strategies?* Document de position CIDSE / Caritas Internationalis, juin 2001. Par Kathleen Selvaggio avec le concours de Fr. Pete Henriot S.J. [www.cidse.org/pubs/tg3prsp2001eng.pdf](http://www.cidse.org/pubs/tg3prsp2001eng.pdf)

*The Future of EU-ACP Trade Relations. Comments and Recommendations on the Draft EU Mandate for the 2002-2008 EU-ACP Trade Relations.* CIDSE, Bruxelles, mai 2002. [www.cidse.org/pubs/CIDSEMandate.pdf](http://www.cidse.org/pubs/CIDSEMandate.pdf)

*G8's Inaction Plan is Recycled Rhetoric – Disappointment about Poor Outcome.* A CIDSE and Caritas Internationalis Press Statement, June 27, 2002

[www.cidse.org/en/news/G82002statement2e.pdf](http://www.cidse.org/en/news/G82002statement2e.pdf)

*Global Development Finance 2001 – Building Coalitions for Effective Development Finance – 2001*, Banque mondiale

*A Human Development Approach to Debt Sustainability Analyses*, par Henry Northover, CAFOD 2001 [www.cafod.org.uk/policy/acaf1.shtml](http://www.cafod.org.uk/policy/acaf1.shtml)

*Meeting Both Sides of the Deal.* (Document sur le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, NOPADA) par BOND-BOAG, Royaume-Uni, mars 2002.

*Monterrey Consensus Paper.* Final Outcome of the UN Conference on Financing for Development. Monterrey, March 2002 [www.un.org/esa/ffd/0302finalMonterreyConsensus.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/0302finalMonterreyConsensus.pdf)

*On the Feasibility of a Tax on Foreign Exchange Transactions*, par le Prof. Paul Bernd Spahn, Francfort, février 2002 [www.wiwi.uni-frankfurt.de/professoren/spahn/tobintax/](http://www.wiwi.uni-frankfurt.de/professoren/spahn/tobintax/)

*A Participatory Approach to Partnerships for Africa's Development.* Document de référence CIDSE / Caritas Internationalis, mai 2002. [www.cidse.org/pubs/nepadeng.pdf](http://www.cidse.org/pubs/nepadeng.pdf)

*Partnership Agreement between the members of the African, Caribbean and Pacific States and the European Union*, Cotonou 2000  
[http://europa.eu.int/comm/development/cotonou/agreement\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/development/cotonou/agreement_en.htm)

*Faire passer la vie avant la dette.* Document de position CIDSE / Caritas Internationalis, 1998  
[www.cidse.org/pubs/finaldebteng.html](http://www.cidse.org/pubs/finaldebteng.html)

*Report on the Global VIH/SIDA Epidemic*, ONUSIDA, Genève 2002  
[www.unaids.org/barcelona/presskit/embargo\\_html.htm](http://www.unaids.org/barcelona/presskit/embargo_html.htm)

*Responses to the Challenges of Globalisation: A Study on the International Monetary and Financial System and on Financing for Development* A Working Document from the European Commission Services, Bruxelles. February 2002. [www.globalpolicy.org/soecon/un/unctad/2002/0228euglobal.htm](http://www.globalpolicy.org/soecon/un/unctad/2002/0228euglobal.htm)

*Rigged Rules and Double Standards in International Trade*, Oxfam International, mai 2002  
[www.maketradeair.com/stylesheet.asp?file=03042002121618&cat=2&subcat=5&select=1](http://www.maketradeair.com/stylesheet.asp?file=03042002121618&cat=2&subcat=5&select=1)

*Submission to the European Commission on the Mid-Term Review of Agenda 2000*, CIDSE, Bruxelles, septembre 2002. [www.cidse.org/en/tg1/CAP%20Mid-Term%20Review%20eng.pdf](http://www.cidse.org/en/tg1/CAP%20Mid-Term%20Review%20eng.pdf)

*Supporting the War Economy in the DRC: European Companies and the Coltan Trade.* Rapport IPIS, Anvers, Belgique, janvier 2002 [www.broederlijkdelen.be/publicaties/coltan14-1.doc](http://www.broederlijkdelen.be/publicaties/coltan14-1.doc)

*Towards True Partnership: UE-Afrique Summit.* Document de position de la CIDSE, mars 2000  
[www.cidse.org/pubs/euafcon.htm](http://www.cidse.org/pubs/euafcon.htm)

*Fiche de données d'ONUSIDA à propos du VIH/sida et du développement*, pour l'UNGASS, juin 2002  
[www.un.org/ga/aids/ungassfactsheets/html/fsdevelopment\\_en.htm](http://www.un.org/ga/aids/ungassfactsheets/html/fsdevelopment_en.htm)

Communiqué de presse d'ONUSIDA du 25 juin 2002 *New Data Highlighting The Devastating Impact Of Aids In Africa* [www.unaids.org/whatsnew/press/eng/pressarc02/G8\\_250602.html](http://www.unaids.org/whatsnew/press/eng/pressarc02/G8_250602.html)

*Un-blurring the vision: An assessment of the New Partnership for Africa's Development* Conseil sud-africain des Eglises (SACC) et Conférence des Evêques catholiques d'Afrique australe (SACBC), 2002

HCR Refugees by Numbers 2001 (disponible sur [www.unhcr.ch](http://www.unhcr.ch))

CIDSE Ref: P:\AFRICA\EU Africa Summit 2003\Position Paper\Final\UE-Afrique paper Final 06 01 03.doc

---

## ANNEXE 1

# OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT POUR LE MILLENAIRE (ONU)

*Les 189 Etats membres des Nations unies se sont engagés à réaliser ces objectifs d'ici 2015 :*

### 1) Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

- Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
- Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim

### 2) Assurer l'éducation primaire pour tous

- Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

### 3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

### 4) Réduire la mortalité infantile

- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

### 5) Améliorer la santé maternelle

- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle

### 6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle
- D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et commencé à inverser la tendance actuelle

### 7) Assurer un environnement durable

- Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre
- Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

### 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.
- S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés ; l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels ; et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté
- Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement
- Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme
- En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile
- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
- En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

---

## ANNEXE 2

### ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CIDSE, DE CARITAS EUROPA ET DE PAX CHRISTI INTERNATIONAL

#### CIDSE

RUE STEVIN, 16  
B-1000 BRUXELLES  
BELGIQUE  
TÉL. : +32 2 230 7722  
TÉLÉCOPIE : +32 2 230 7082  
COURRIEL : [postmaster@cidse.org](mailto:postmaster@cidse.org)  
SITE WEB : [www.cidse.org](http://www.cidse.org)

#### Membres :

Broederlijk Delen  
Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD)  
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)  
CORDAID (Catholic Organisation for Relief and Development)  
Entraide et Fraternité  
Fastenopfer der Schweizer Katholiken / Carême de partage Suisse  
Koordinerungsstelle  
Misereor  
Manos Unidas  
Développement et Paix / Development and Peace  
Scottish Catholic International Aid Fund (SCIAF)  
Trócaire  
Volontari nel Mondo – FOCSIV

BELGIQUE  
ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES  
FRANCE  
PAYS-BAS  
BELGIQUE  
SUISSE  
AUTRICHE  
ALLEMAGNE  
ESPAGNE  
CANADA  
ECOSSE  
IRLANDE  
ITALIE

#### Membre associé :

Bridderlech Delen

LUXEMBOURG

#### CARITAS EUROPA

RUE PASCALE, 4  
B-1040 BRUXELLES  
BELGIQUE  
TÉL. : +32 2 280 0280  
TÉLÉCOPIE : +32 2 230 1658  
COURRIEL : [info@caritas-europa.org](mailto:info@caritas-europa.org)  
SITE WEB : [www.caritas.org](http://www.caritas.org)

#### Membres :

Caritas Albanie  
Caritas Allemagne  
Caritas Andorre  
Caritas Arménie  
Caritas Autriche  
Caritas Bélarus  
Caritas Belgique - en Communauté francophone et germanophone  
- Secours International de Belgique  
- Flandre  
Caritas Bosnie-Herzégovine  
Caritas Bulgarie  
Caritas Croatie  
Caritas Danemark  
Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD)

ALBANIE  
ALLEMAGNE  
ANDORRE  
ARMENIE  
AUTRICHE  
BELARUS  
BELGIQUE  
BELGIQUE  
BELGIQUE  
BOSNIE-HERZEGOVINE  
BULGARIE  
CROATIE  
DANEMARK  
ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

---

CASC	ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES
Caritas Espagne	ESPAGNE
Caritas Estonie	ESTONIE
Caritas Finlande	FINLANDE
Secours Catholique – Caritas France	FRANCE
Caritas Géorgie	GEORGIE
Caritas Grèce	GRECE
Caritas Hongrie	HONGRIE
Caritas Islande	ISLANDE
Trócaire (Caritas Irlande)	IRLANDE
Caritas Italie	ITALIE
Caritas Lettonie	LETTONIE
Caritas Lituanie	LITUANIE
Caritas Luxembourg	LUXEMBOURG
Caritas Macédoine	MACEDOINE
Caritas Malte	MALTE
Caritas Moldavie	MOLDAVIE
Caritas Monaco	MONACO
CORDAID (Caritas Pays-Bas)	PAYS-BAS
Caritas Norvège	NORVEGE
Caritas Pologne	POLOGNE
Caritas Portugal	PORTUGAL
Caritas République tchèque	REPUBLIQUE TCHEQUE
Caritas Roumanie	ROUMANIE
Caritas Russie	RUSSIE
- Caritas fédérale de Russie	RUSSIE
- Caritas de la partie asiatique de la Russie	RUSSIE
- Caritas de la partie européenne de la Russie	RUSSIE
Scottish Catholic International Aid Fund (SCIAF)	ECOSSE
Caritas Slovaquie	SLOVAQUIE
Caritas Slovénie	SLOVENIE
Caritas Suède	SUEDE
Caritas Suisse	SUISSE
Caritas Turquie	TURQUIE
Caritas Ukraine	UKRAINE
- Caritas de l'Eglise catholique grecque	UKRAINE
- Caritas de l'église catholique romaine	UKRAINE
Caritas Yougoslavie	YUGOSLAVIE

## **PAX CHRISTI INTERNATIONAL**

RUE DU VIEUX MARCHÉ AUX GRAINS, 21

1000 BRUXELLES

BELGIQUE

TÉL. : +32 2 502 5550

TÉLÉCOPIE : +32 2 502 4626

COURRIEL : [hello@paxchristi.net](mailto:hello@paxchristi.net)

SITE WEB : [www.paxchristi.net](http://www.paxchristi.net)

### Sections :

Pax Christi Allemagne	ALLEMAGNE
Pax Christi Australie	AUTRALIE
Pax Christi Autriche	AUTRICHE
Section britannique de Pax Christi	GRANDE-BRETAGNE
Pax Christi Danemark	DANEMARK
Pax Christi Etats-Unis	ETATS-UNIS
Pax Christi Flandre	BELGIQUE
Pax Christi France	FRANCE
Pax Christi Irlande	IRLANDE
Pax Christi Italie	ITALIE
Pax Christi Nouvelle-Zélande	NOUVELLE-ZELANDE

---

Pax Christi Luxembourg	LUXEMBOURG
Pax Christi Pays-Bas	PAYS-BAS
Pax Christi Philippines	PHILIPPINES
Pax Christi Portugal	PORTUGAL
Pax Christi Porto Rico	PORTO RICO
Pax Christi Slovaquie	SLOVAQUIE
Pax Christi Suisse	SUISSE
Pax Christi Wallonie-Bruxelles	BELGIQUE

Groupes associés de Pax Christi :

Pax Christi Szeged	HONGRIE
Pax Christi Warsaw	POLOGNE
Pax Christi Kikwit	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Pax Christi Lukanga	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Pax Christi Bukavu	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Pax Christi Haïti	HAITI

Organisations affiliées :

Comissão Pastoral da Terra	BRESIL
Justice and Peace Commission, Documentation, Research and Training Centre	INDE
Social Action Committee of St. Andrew's Parish	INDE
Harit Vasai Saurakshan Samiti	INDE
Justice and Peace Commission of Thailand	THAILANDE
Bangladesh Inter-Religious Council for Peace and Justice (BICPAJ)	BANGLADESH
Caritas Pakistan Lahore	PAKISTAN
Grupo de Apoyo Mutuo (GAM)	GUATEMALA
Comisión Arquidiócesana de Justicia y Paz, Tutela Legal	EL SALVADOR
Centre for Peace, Non-Violence and Human Rights	CROATIE
Arab Educational Institute	PALESTINE
Interchurch Partnership "Apostolic City – Nevskaya Perspective"	RUSSIE
Soldiers' Mothers St Petersburg	RUSSIE
WAWATA – Wanawake	TANZANIE